



LUCAS



CIRTES - UCLouvain
Rue de la Lanterne Magique 32 Bte
L2.04.02
1348 Louvain-La-Neuve
<https://uclouvain.be/fr/chercher/cirtes>

**DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME ET DE L'ABSENCE DE CHEZ-
SOI
RAPPORT LOCAL
NAMUR**

Prof. Dr. Martin Wagener, Prof. Dr. Koen Hermans

Nicolas De Moor

Noémie Emmanuel

Louvain-la-neuve
Mars 2022

Colophon

Dénombrement du sans-abrisme & de l'absence de chez-soi – Rapport local Namur

Coordination

Prof. Dr. Koen Hermans, LUCAS, Centrum voor Zorgonderzoek en Consultancy – KULeuven

Auteurs

Prof. Dr. Martin Wagener, CIRTES - UCLouvain

Nicolas De Moor, CIRTES – UCLouvain

Noémie Emmanuel, CIRTES – UCLouvain

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin



Table des matières

Chapitre 1	Introduction	8
1	Mesurer le sans-abrisme	8
2	Le premier dénombrement à Namur	10
Chapitre 2	La méthode de dénombrement	11
1	Cadre scientifique du dénombrement	11
2	Partie quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)	12
2.1	Pourquoi dénombrer ?	12
2.2	Qui est dénombré ?	12
2.2.1	Situation de logement précaire	12
2.2.2	Lien avec Namur.	14
2.3	Quand le dénombrement a-t-il lieu ?	14
2.4	Comment le dénombrement a-t-il lieu ?	14
2.4.1	Repérage préalable	14
2.4.2	Questionnaire en ligne	15
2.4.3	Travail préparatoire	15
2.4.4	Doublons	15
2.5	Organisation du dénombrement	16
2.6	Organisations participantes	16
2.7	Dénombrement nocturne	19
3	Partie qualitative : récits de cas et réflexions sur les résultats	19
Chapitre 3	Les résultats quantitatifs	20
1	Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	20
1.1	Dans l'espace public	21
1.2	En hébergement d'urgence	21
1.3	En foyer d'hébergement	21
1.4	En institution	22
1.5	Dans un logement non conventionnel	24
1.6	Chez des amis ou de la famille	24
1.7	Sous menace d'expulsion	24
1.8	Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021	25
1.9	Situation de logement 29 octobre et 15 – 28 octobre 2021	26
2	Caractéristiques du profil	28
2.1	Genre et âge	28
2.2	Nationalité et lieu de naissance	31
2.3	Composition du ménage	34
2.4	Santé	36
2.5	Passé en institution	37

2.6	Revenu	38
2.7	Prise en charge et adresse de référence auprès du CPAS	39
3	Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi	41
3.1	Origine de l'instabilité de logement	41
3.2	Durée de l'instabilité de logement	42
4	Quelques groupes spécifiques	43
4.1	Enfants directement concernés par la situation de logement	44
4.1.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	44
4.1.2	Quelques caractéristiques du profil des enfants mineurs directement concernés	45
4.2	Les femmes sans-abri et sans chez-soi	46
4.2.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	46
4.2.2	Quelques caractéristiques du profil	46
4.2.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	47
4.3	Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi	47
4.3.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	47
4.3.2	Quelques caractéristiques du profil	48
4.3.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	48
4.4	Les personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés)	49
4.4.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	49
4.4.2	Quelques caractéristiques du profil	49
4.4.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	50
4.5	Groupe cible du programme <i>Housing First</i>	50
4.5.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	50
4.5.2	Quelques caractéristiques du profil	50
4.5.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	51
4.6	Les personnes sans-abri et sans chez-soi sans revenu	51
4.6.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	52
4.6.2	Quelques caractéristiques du profil	52
4.6.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	52
4.7	Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS	53
4.7.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	53
4.7.2	Quelques caractéristiques du profil	53
4.7.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	54
4.8	Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil »	54
4.8.1	Quelques caractéristiques du profil	55
4.8.2	Caractéristiques de l'exclusion au logement	55
4.9	Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui séjournent chez des amis ou de la famille	56
4.9.1	Quelques caractéristiques du profil	56
4.9.2	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	57
Chapitre 4	Les résultats qualitatifs	58
1	Réflexions et récits de cas sur les résultats	58

1.1.	Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	58
1.2.	Jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi	58
1.3.	Femmes sans-abri et sans chez-soi	60
1.4.	Personnes en situation de sans-abrisme depuis au moins deux ans	60
1.5.	Familles nombreuses	61
1.6.	Raisons de la perte de logement	62
1.7.	Personnes sans-abri issues de l'immigration	63
1.8.	Personnes qui ont différentes solutions de logement	64
2	Réflexions sur la méthode scientifique de dénombrement	64
Chapitre 5	Conclusions	66
1	Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Namur	66
2	Les caractéristiques du profil des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Namur	67
3	Quelques groupes spécifiques mis en évidence	68
4	Enseignements tirés d'un dénombrement réussi auprès de 42 organisations	70
	Références	73
	Annexe 1 : Services et organisations qui ont dénombré	75

Liste des tableaux

Tableau 1. Services participants et nombre de questionnaires encodés.	16
Tableau 2. Situation de logement des personnes dénombrées à Namur le 29 octobre 2021.	20
Tableau 3. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement le 29 octobre 2021.	22
Tableau 4. Nombre d'adultes en institution le 29 octobre 2021.	23
Tableau 5. Nombre d'adultes quittant ou restant plus longtemps en institution faute de solution de logement avant le 29 octobre 2021.	23
Tableau 6. Nombre d'adultes dans un logement non conventionnel le 29 octobre 2021.	24
Tableau 7. Nombre d'adultes sous menace d'expulsion le 29 octobre 2021.	25
Tableau 8. Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021	26
Tableau 9. Situation de logement dans l'espace public du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021	27
Tableau 10. Situation de logement en logement non conventionnel du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021	28
Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.	28
Tableau 12. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi	29
Tableau 23. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 et genre	30
Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.	31
Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.	32
Tableau 16. Titres de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2021.	33
Tableau 17. Composition des ménages des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	35
Tableau 18. Nombre de personnes sans-abri dénombrées ayant des enfants mineurs.	35
Tableau 19. Problèmes de santé des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	37
Tableau 20. Séjour antérieur dans une institution des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	38
Tableau 21. Revenu des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	39
Tableau 22. Dossier actif auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	40
Tableau 23. Adresse de référence auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	40
Tableau 24. Raisons de la perte du logement des personnes sans-abri dénombrées.	41
Tableau 25. Durée de l'instabilité de logement des personnes sans-abri dénombrées à Namur	42
Tableau 26. Situation de logement des enfants mineurs directement concernés au 29 octobre 2021.	44
Tableau 27. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 selon le genre.	46

Tableau 28. Situation de logement des personnes dénombrées à Namur le 29 octobre 2021.	67
--	----

Liste des figures

Figure 1. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021 (en %) (N=874).	29
Figure 2. Durée de l'instabilité de logement (en %) (N=874).	43

Chapitre 1 Introduction

Cette recherche s'appuie sur les recommandations de l'étude MEHOBEL (Demaerschalk et al., 2018). Dans cette étude, des chercheurs de LUCAS KU Leuven, du Centre for Care Research and Consultancy, de HIVA KU Leuven, de l'ULiège et de la Strada ont analysé les stratégies de mesure et de suivi pour cartographier l'exclusion liée au logement. Une recommandation spécifique de cette étude invite à réaliser un dénombrement ponctuel national. Cette méthode a été mobilisée pour la première fois en Belgique pour le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi de Louvain (Demaerschalk et al, 2020). En octobre 2020, cette méthode de dénombrement a de nouveau été utilisée dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Liège et Arlon, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. En octobre 2021, des dénombrements ont été organisés dans la région W13 (région de Flandre du Sud-Ouest), la zone de première ligne BraViO (région de Vilvorde) et les villes de Charleroi et Namur. LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy et CIRTES UCLouvain ont, en collaboration avec les autorités locales et de nombreux services, institutions, associations et bénévoles, dénombré dans ces régions les personnes qui se trouvent dans une situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi. Ce rapport contient les résultats du dénombrement de Namur.

Les chiffres sur le sans-abrisme montrent que cette problématique est en augmentation dans presque tous les pays européens. Des données comparables qui cartographient le sans-abrisme font actuellement défaut en Belgique. Cependant, des chiffres utiles sur l'étendue de ce problème et sur les caractéristiques du profil du groupe cible sont nécessaires pour permettre une approche efficace du sans-abrisme. Le nombre de personnes vivant dans des espaces publics, le nombre de personnes sans-abri chroniques ou à profil « bas seuil », de personnes contraintes de rester chez des amis ou des parents, et la trajectoire institutionnelle des jeunes adultes sans-abri sont, entre autres, des données cruciales pour concevoir une politique adaptée et efficace.

Les efforts de lutte contre le sans-abrisme ne peuvent être efficaces et efficaces que si l'on connaît le nombre et le profil des personnes concernées. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un dénombrement régional. Ce rapport contient les résultats du dénombrement effectué dans la ville de Namur, dont le comptage effectif a eu lieu le 29 octobre 2021. Le Relais Social Urbain Namurois a pris en charge la coordination du dénombrement¹ et est à l'initiative de la charte communale pour la fin du sans-abrisme à Namur, adoptée à l'unanimité par le Conseil communal en avril 2021.

1 Mesurer le sans-abrisme

Le sans-abrisme est l'une des formes les plus extrêmes d'exclusion sociale. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite l'intervention des acteurs de l'aide sociale, du logement et de la santé. Pour déterminer les actions et les responsabilités concrètes, une première étape a été franchie le 12 mai 2014 avec l'accord de coopération sur le sans-abrisme. Cet accord définit les responsabilités de l'Etat fédéral, des communautés et des régions dans la lutte contre le sans-abrisme. Dans l'accord de coopération, les

¹ En collaboration avec le CPAS et la Ville de Namur pour le volet logistique.

différents acteurs politiques reconnaissent la typologie ETHOS comme une définition cadre du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. La typologie ETHOS (European Typology of Homelessness and Housing Exclusion) distingue quatre formes d'exclusion liées au logement : le sans-abrisme, l'absence de logement, le logement précaire et le logement inadéquat. Parmi ces quatre formes, on distingue ensuite un certain nombre de sous-catégories.

En Belgique, il existe deux sources légales principales qui définissent le terme « sans-abrisme ».

1. L'arrêté royal du 21 septembre 2004 contient une définition visant l'octroi d'une prime d'installation par le CPAS à certaines personnes qui « perdent leur qualité de sans-abri », donc qui viennent de retrouver un logement. Le sans-abrisme est défini comme suit :

Toute personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors un lieu de résidence ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition.

Il s'agit des personnes qui séjournent dans des centres d'accueil, dans la rue ou dans divers lieux publics non prévus à cet effet (par exemple, une gare). Elle concerne également les personnes qui sont accueillies temporairement par un particulier, dans le but de les aider pendant la période où elles n'ont pas de lieu de vie.

2. Dans la circulaire du 26 octobre 2006 relative à la loi modifiant la loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale afin d'encourager les efforts déployés par un CPAS pour intégrer les personnes sans-abri, une personne sans-abri est définie comme suit :

Une personne qui ne dispose pas d'un logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement personnel soit mis à sa disposition. Sont également visées les personnes qui sont hébergées provisoirement par un particulier en vue de leur porter secours de manière transitoire et passagère, en attendant qu'elles disposent d'un logement.

Cependant, à l'heure actuelle, il y a relativement peu de chiffres disponibles sur le nombre de personnes sans-abri en Belgique. Pourtant, des données fiables sont indispensables pour élaborer un plan d'action contre le sans-abrisme. La mesure de référence de Meys & Hermans (2014) date déjà de quelques années et a identifié pour la Flandre les utilisateurs des centres d'hébergement de nuit, des centres d'hébergement résidentiels, des logements accompagnés et des logements de transition, ainsi que le nombre et les caractéristiques des personnes et des ménages menacés d'expulsion. À Bruxelles, Bruss'Help (anciennement La Strada) organise un dénombrement bisannuel depuis 2008. En Wallonie, l'IWEPS a récemment entrepris l'exercice d'harmonisation de l'enregistrement des six Relais Sociaux. Dans le cadre de l'étude MEHOBEL, des chercheurs de la KU Leuven, de l'ULiège et de La Strada de Bruxelles ont collaboré pour élaborer une stratégie commune de suivi de l'exclusion liée au logement en Belgique (Demaerschalk, et al., 2018). LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy, en collaboration avec la ville de Leuven, a organisé les premiers dénombrements du sans-abrisme en Flandre en 2020.

Pour mesurer le sans-abrisme, les chercheurs proposent d'utiliser la typologie ETHOS Light. Il s'agit d'une version réduite d'ETHOS, composée de six types de situations de logement précaire. Les deux définitions légales (voir ci-dessus) incluent ces six catégories d'ETHOS. ETHOS Light est spécifiquement développée

pour la collecte de données sur le sans-abrisme. La version Light se concentre sur les situations de sans-abrisme les plus fréquemment citées (catégories 1-3) et à la valeur ajoutée de mentionner explicitement les catégories 4, 5 et 6. La catégorie 4 regroupe les personnes sortantes d'institution qui doivent rester plus longtemps dans l'institution parce qu'elles n'ont pas de solution de logement ou qui quittent l'institution sans solution de logement. La catégorie 5 est constituée des personnes logeant dans des logements non conventionnels. La catégorie 6 est constituée des personnes vivant temporairement avec de la famille ou des amis. Dans la littérature internationale, on accorde de plus en plus d'attention à ce groupe de personnes sans-abri, que l'on inclut dans le phénomène de « sans-abrisme caché ». Les chercheurs eux-mêmes ajoutent une catégorie supplémentaire, à savoir les personnes qui risquent d'être expulsées de leur logement. Cette catégorie appartient à la définition large d'ETHOS. Dans la section 2.2.1, les différentes catégories ETHOS sont expliquées plus en détail.

2 Le premier dénombrement à Namur

Afin d'élaborer un plan d'action local, il est nécessaire de cartographier le problème. La Fondation Roi Baudouin a donc fait appel à LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy et CIRTES UCLouvain afin d'exploiter au mieux les connaissances acquises dans le cadre du projet MEHOBEL et des premiers dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Louvain, Gand, Arlon, Liège et dans la province du Limbourg.

Le dénombrement de Namur est basé sur le dénombrement bisannuel danois, sur lequel sont également basés les dénombrements locaux belges antérieurs. Le Danemark effectue un dénombrement national depuis une dizaine d'années, les municipalités et les villes étant chargées de coordonner la collecte des données sur leur territoire (voir chapitre 2). Un institut national de recherche est responsable du dénombrement et de l'analyse des données. Dans cette méthodologie, les municipalités coopèrent intensivement avec tous les services qui sont directement ou indirectement en contact avec les personnes sans-abri et sans chez-soi. Lors du comptage, les services utilisent un court questionnaire pour identifier un certain nombre de caractéristiques du profil. Le succès de cette méthode dépend indéniablement de la volonté de tous les services de coopérer.

En outre, ce rapport fournit une composante qualitative à l'étude du phénomène. Dans cette partie spécifique, nous décrivons quelques cas spécifiques afin d'attirer l'attention sur les histoires derrière les chiffres. Nous décrivons également les résultats obtenus suite aux moments de retour avec les professionnels qui ont participé et avec certains services afin de recueillir leurs réflexions sur les chiffres et complexifier l'étude du phénomène.

Le chapitre 2 commence par la description de la méthode de dénombrement proprement dite. Le chapitre 3 présente les résultats quantitatifs du dénombrement à Namur. Le chapitre 4 présente les résultats qualitatifs avec des récits de cas et des réflexions venant des acteurs du terrain de Namur. Enfin, le chapitre 5 décrit les conclusions de ce premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi effectué à Namur.

Chapitre 2 La méthode de dénombrement

L'objectif central de ce projet est d'organiser un dénombrement des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Namur. Il s'organise autour de deux questions de recherche :

- 1) Quel est le nombre de personnes sans-abri ou sans chez-soi à Namur et comment se répartissent-elles parmi les situations de vie distinguées par la typologie ETHOS LIGHT ?
- 2) Quel est le profil des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Namur ?

Les réponses aux questions de recherche sont développées au moyen d'un dénombrement, complété par une partie qualitative. Nous décrivons ci-dessous le contexte scientifique du dénombrement.

1 Cadre scientifique du dénombrement

La mesure du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi est une tâche complexe. MEHOBEL a fait le point sur les différentes méthodes de mesure existantes.

Une de ces méthodes est le comptage ponctuel des personnes sans-abri et sans chez-soi (PIT – Point-in-Time count). A un moment précis (dont la durée peut être un jour, une semaine), un comptage est organisé dans un espace géographiquement délimité. Ces mesures peuvent se limiter au simple comptage (par ex. : comptages en rue) ou utiliser un bref questionnaire qui reprend quelques caractéristiques du profil des personnes dénombrées. Le dénombrement de Bruxelles, organisé par Bruss'Help correspond plutôt à la première approche. Le recensement danois est un exemple de la deuxième approche.

Une deuxième méthode consiste à enregistrer les utilisateurs des services destinés aux personnes sans-abri (abris de nuit, accueils de jour, maisons d'accueil, etc.). Ce genre de collectes est utilisée en permanence à Bruxelles via les services d'hébergement et l'IWEPS rassemble des données issues des Relais sociaux. L'avantage de ce type de méthode est qu'il y a une collecte continue de données. L'inconvénient principal est que cette méthode ne porte que sur les utilisateurs de services spécifiques pour les personnes sans-abri. Un autre inconvénient connu est ce que la littérature scientifique appelle le « *paradoxe des statistiques sur les services* » : plus il y a de services dans une région donnée, plus le nombre de personnes susceptibles d'être comptées est élevé. Pour certains services, le dénombrement coïncidera toujours et uniquement avec la capacité d'accueil.

Une troisième méthode est techniquement plus sophistiquée : relier différentes bases de données administratives et systèmes d'enregistrement, pour repérer et suivre les trajectoires des personnes sans-abri ou sans chez-soi. On peut se baser, par exemple, sur les enregistrements via le CPAS à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Cette méthode est scientifiquement la plus prometteuse, mais fournit des données moins utiles pour les villes qui souhaitent mettre en œuvre une politique de réduction du sans-abrisme et d'absence de chez-soi à court terme. En outre, ces systèmes n'incluent que celles et ceux qui sont identifiés comme sans-abri ou sans chez-soi dans les CPAS.

La méthode de dénombrement utilisée ici correspond à la première citée et s'inspire de l'exemple danois. La méthode danoise suppose une collaboration intensive entre tous les services qui entrent en contact avec les personnes sans domicile. Au Danemark, elle s'étend sur une semaine déterminée dans l'année, au cours de laquelle un court questionnaire est complété pour chaque personne en situation de logement précaire. Les avantages de cette méthode sont les suivants : (1) on relève des caractéristiques de profil socio-économico-sanitaire, ce qui permet de développer une politique mieux ciblée, (2) on prend en compte aussi le sans-abrisme « caché » (les personnes qui séjournent temporairement chez des amis/famille ou dans des logements non conventionnels), (3) le dénombrement impliquant une coopération intensive entre tous les services concernés dans la ville, une dynamique pour une approche concertée du phénomène se crée, (4) sont impliqués non seulement les services dédiés aux personnes sans-abri, mais aussi d'autres services et organisations généralistes comme les services de proximité à bas seuil, les services de quartier, les services de première ligne et différentes institutions.

2 Partie quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)

Dans cette section, nous décrivons la méthode de comptage. Nous aborderons successivement pourquoi nous comptons, qui nous comptons, quand nous comptons et comment nous comptons. Cette section est basée sur les instructions reçues par les organisations et services participants. Cette méthode de dénombrement est décrite en détail dans le *manuel pratique pour les administrations locales*.

2.1 Pourquoi dénombrer ?

Un dénombrement permet de cartographier à un moment donné la population totale des personnes en situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi. Une définition très large de la situation d'absence de logement est utilisée, qui inclut les personnes en abri de nuit, les personnes sortant d'institutions, les personnes sous menace d'expulsion imminente, et les personnes qui, par nécessité, séjournent chez des amis ou de la famille ou encore dans une caravane, une tente, un garage, etc. En documentant également les profils socio-économico-sanitaires, on obtient un aperçu des caractéristiques de ces groupes, qui permettra une politique mieux ciblée pour lutter efficacement contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

2.2 Qui est dénombré ?

Nous appliquons deux conditions pour inclure une personne dans le dénombrement : (1) la situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi, (2) le lien avec Namur.

2.2.1 Situation de logement précaire

Une situation de logement précaire est définie au moyen de la typologie ETHOS Light qui distingue six catégories de situations de logement très précaires et très instables. La menace d'expulsion est ajoutée comme septième catégorie par les chercheurs. Les catégories d'ETHOS Light (+ la menace d'expulsion) sont présentées ci-dessous.

Tous les services sont invités à repérer les personnes qu'ils connaissent au moyen de ces catégories. Les personnes qui se trouvent dans l'une des catégories suivantes de situation précaire de logement sont comptabilisées.

1. **Dans l'espace public.** Personnes qui vivent dans l'espace public (en rue, dans les gares, ...).
2. **En hébergement d'urgence.** Personnes qui séjournent dans des structures d'accueil à bas seuil et de courte durée : abri de nuit, accueil d'hiver, ...
3. **En foyer d'hébergement pour personnes sans-abri².** Personnes qui séjournent dans des maisons d'accueil ou des hébergements provisoires (séjour d'un an maximum en principe) : accueil de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat de bail, logement de transit du CPAS, centres pour victimes de violence, hôtel, auberge de jeunesse, structures d'accueil non agréées.
4. **En institution.** On distingue deux situations :
 - Personnes qui quittent l'institution (prison, hôpital, hôpital psychiatrique, établissement de protection de la jeunesse, habitat protégé, centre d'accueil type Fedasil) dans le mois suivant le jour du dénombrement sans solution de logement stable.
 - Personnes qui séjournent plus longtemps dans l'institution suite à l'absence de solution de logement stable à leur sortie.
5. **En logement non conventionnel.** Personnes qui, par manque de solution de logement, vivent dans une caravane, une cabane, un garage, un squat, une voiture, une tente, ... Nous comptons également comme logement non conventionnel :
 - Une chambre/logement sans contrat de bail ou accord de location
 - Une chambre/logement sans accès aux équipements de base comme une salle de bain et une cuisine.
Par exemple, une personne qui vit dans une petite chambre au-dessus d'un magasin et qui n'a pas d'équipement pour cuisiner et/ou prendre une douche.
6. **Chez des amis, connaissances ou des membres de la famille.** Personnes qui vivent temporairement chez des amis, des connaissances ou des membres de la famille par manque de solution de logement.
7. **Sous menace d'expulsion.** On distingue quatre situations :
 - Personnes contre qui une décision judiciaire d'expulsion a été prononcée et qui doivent quitter leur logement dans le mois suivant le jour du dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'insalubrité dans le mois qui suit le dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'inhabitabilité dans le mois qui suit le dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement suite à un délai de préavis qui est arrivé à échéance ou qui arrive à échéance dans le mois suivant le jour du dénombrement.

² Le terme « foyer d'hébergement » renvoie de manière plus concise aux « centres d'hébergement pour sans-abri ou logements temporaires ». Il sera donc préférentiellement utilisé dans la suite de ce rapport.

2.2.2 Lien avec Namur.

Outre le fait que la personne se trouve dans l'une des situations de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi mentionnées ci-dessus, elle doit avoir un lien avec Namur pour être dénombrée.

Pour être comptabilisée, la personne doit se trouver dans l'une des situations suivantes :

- La personne séjourne à Namur
Par exemple : un couple est hébergé en accueil d'urgence, un jeune homme habite auprès de sa tante à Namur, une femme domiciliée hors de Namur y reste en maison d'accueil, etc.
- La personne séjourne en dehors de Namur mais sa dernière adresse de résidence est à Namur
Exemple 1. Une bénéficiaire du CPAS de Namur séjourne dans un centre d'accueil pour femmes d'une autre ville.
Exemple 2. Une personne fréquentant un centre de jour est expulsée de son logement à Namur et loge temporairement chez un ami à Liège.

Cette deuxième condition peut impliquer que nous dénombrons des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS de Namur. Cela peut être indiqué dans le questionnaire. Nous demandons également la commune où la personne a séjourné le jour du dénombrement, afin de pouvoir également donner des chiffres au niveau communal lorsque cela est nécessaire.

La durée du séjour à Namur n'est soumise à aucune condition : dès que la personne passe une nuit à Namur, elle est comptabilisée. Si les deux conditions sont remplies (situation de logement précaire et lien avec Namur), un questionnaire est rempli pour la personne.

2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ?

Nous avons dénombré les personnes le 29 octobre 2021. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de la situation de logement des personnes sans-abri dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021. En outre, nous interrogeons le(s) lieu(x) de séjour au cours des deux semaines précédant le dénombrement. En effet, il n'est pas toujours possible pour le travailleur de connaître le lieu de séjour exact le jour du dénombrement, mais il peut connaître le lieu de séjour de la personne dans les jours qui précèdent le dénombrement. Lorsque le dénombrement a lieu pendant une période de mesures COVID19 plus strictes comme ce fut le cas à Namur (fin octobre 2021), il est parfois difficile pour le travailleur de terrain de rentrer en contact avec la personne dénombrée.

2.4 Comment le dénombrement a-t-il lieu ?

2.4.1 Repérage préalable

Chaque organisation repère les personnes qu'elle connaît sur la base de leur situation de logement et de leur lien avec Namur. Un questionnaire est complété pour les personnes qui répondent à ces deux conditions.

2.4.2 Questionnaire en ligne

Un court questionnaire est utilisé pour le dénombrement³. En plus de la situation de logement, ce questionnaire cherche à récolter quelques informations supplémentaires sur le profil des personnes. Les questions sont basées sur les directives européennes MPHASIS, une vaste étude européenne qui formule un certain nombre de directives pour mesurer le sans-abrisme (MPHASIS, 2009)

Le questionnaire est disponible et encodé via un lien internet. Des versions papiers sont également disponibles, mais doivent être ultérieurement encodées en ligne via le lien internet.

Si possible, le travailleur social remplit le questionnaire avec la personne dénombrée⁴. De cette façon, les personnes sont informées et impliquées dans le dénombrement. Remplir le questionnaire ensemble permet également de s'assurer que les résultats sont corrects et à jour. Si cela n'est pas possible ou souhaitable, le travailleur remplit lui-même le questionnaire.

2.4.3 Travail préparatoire

Certaines opérations préparatoires ont été effectuées par les services participants avant le 29 octobre, jour du dénombrement :

- Repérer les bénéficiaires/usagers qui rentrent dans les conditions pour être dénombrés (situation reprise dans ETHOS Light + lien avec Namur).
- Si possible, parler du dénombrement aux personnes du public.
- Remplir partiellement le questionnaire à l'avance (en version papier)

2.4.4 Doublons

Plus il y a d'organisations participantes, plus le risque de double comptage est grand (par exemple, une personne séjourne à l'abri de nuit et est aussi bénéficiaire du CPAS : elle pourrait donc être dénombrée par ces deux services). Pour pouvoir identifier ces doublons, on a recours à un identifiant anonyme. Celui-ci se compose de la première lettre du prénom, de la première lettre du nom de famille et de la dernière lettre du nom de famille. En combinant l'âge, le sexe et cet identifiant anonyme, il est possible de repérer les doublons et de les supprimer de la base de données. Dès que les doublons ont été entièrement repérés et supprimés, la variable d'identification est retirée de la base de données. L'identification des doublons pour le dénombrement de Namur est réalisée par le CIRTES – UCLouvain.

³ Le questionnaire se trouve dans le *manuel pratique pour les administrations locales* disponible via <https://www.kbs-frb.be/fr/denombrement-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>.

⁴ Cependant, la relation de confiance avec la personne doit toujours être respectée et protégée. Il est donc possible qu'il ne soit pas souhaitable de remplir le questionnaire (ou certaines parties de celui-ci) avec la personne.

2.5 Organisation du dénombrement

Le succès du dénombrement dépend de l'engagement des organisations locales. Elles entrent en contact avec le groupe cible et sont chargées de remplir les questionnaires. Pour les informer et les motiver, une réunion de lancement a été organisée à Namur, suivi de diverses sessions d'information.

Le coup d'envoi du dénombrement de Namur a été donné le 6 septembre 2021 par une réunion en présentiel à la Bourse de Namu, et complétée par une séance en virtuel le 14 septembre. Fin septembre et début octobre 2021, cinq séances de formation ont été organisées pour informer davantage les services et les motiver à participer. Les services ont été répartis en fonction des groupes cibles avec lesquels ils sont (régulièrement) en contact : 1) Institutions, 2) Service social du CPAS, 3) Services de proximité et de 1^{ère} ligne, 4) Services spécifiques pour personnes sans-abri et 5) Travailleurs qui participaient au dénombrement nocturne.

Au cours de ces sessions, le questionnaire et le manuel d'accompagnement ont été expliqués. L'équipe de recherche se tenait également à disposition pour répondre aux questions des travailleurs, notamment sur le questionnaire.

Le 6 octobre, une séance de questions-réponses a été organisée en visioconférence, au cours de laquelle les services ont pu poser leurs dernières questions pratiques aux chercheurs. Dans les semaines précédant le dénombrement, les chercheurs étaient disponibles par téléphone et par courriel pour répondre à d'autres questions. Après le jour du dénombrement, les chercheurs ont envoyé, par l'intermédiaire du coordinateur local, quelques rappels pour encourager les organisations à remplir les questionnaires.

2.6 Organisations participantes

1258 questionnaires ont été encodés par 42 services différents. Le tableau 1 donne un aperçu du nombre de questionnaires encodés par les différents services.

Tableau 1. Services participants et nombre de questionnaires encodés.

Services participants	Nombre de questionnaires encodés
Action Logement	48
AMO Passages	6
Asbl Phénix (Equipe Salamandre)	20
Asbl Sésame	9
CAI	2
Centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile de Belgrade	8
Centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile de Jambes	1
Centre de Service Social de Namur	1
Centre Neuro Psychiatrique Saint-Martin	6
CHR (Service social - Accueil des patients précarisés au service des urgences)	8
CHU Sainte-Elisabeth (Service social)	1
Cohésion sociale - Cellule égalité des chances : service de médiation (Ville de Namur)	2

Cohésion sociale - Cellule solidarité : Abri de nuit (Ville de Namur)	40
Cohésion sociale - Cellule solidarité : D'Pause - DUS - Ecoute'Pouce – EST (Ville de Namur)	55
Cohésion sociale - Cellule solidarité : TSP – Capsule (Ville de Namur)	98
Cohésion sociale - Cellule vie de quartier : maisons de quartier (Ville de Namur)	4
Croix-Rouge de Jambes (accueil de jour)	73
Croix-Rouge de Saint-Servais (accueil de jour)	4
Equipe mobiles Pléaide	4
Espace Dignité	16
Fonds du Logement	9
Foyer Namurois	44
Hôtel de Ville	2
Hôtel maternel	16
L'@tribu mobile	1
Le Beau Vallon	27
Les Trieux - Pension de Famille - Le Quai	15
Les Trois Portes (L'Horloge - Les Carrières - MA pour femmes et enfants - Les « 2R »)	77
Maison Médicale - Bomel	4
Maison Médicale - La Plante	11
Maison Médicale - Les Balances	2
Maison Médicale Moulin à Vent	1
Namur Entraide Sida (L'Echange - Sasha - Salma)	49
Nouveau Saint Servais	4
ONE Namur	2
Prison de Namur	2
Resto du Cœur (Service social - Service médiation de dettes)	2
Relais Social Urbain Namurois - FISSA	11
Relais Social Urbain Namurois - Relais Santé	25
Service Droits des Jeunes	6
Service social de l'aide individuelle (CPAS de Namur)	523
Ville de Namur - Service Communal du Logement	1
Non identifié	18
Total général	1258

Un nombre important de questionnaires a été encodé par le service social de l'aide individuelle du CPAS de Namur.

En plus de ces services participants, un certain nombre de services n'ont pas participé au dénombrement. Certains services n'ont pas répondu à la demande de participation, d'autres ont indiqué que leur participation était impossible en raison d'autres engagements ou d'un manque de temps.

D'autres services encore ont indiqué qu'ils disposaient de trop peu d'informations ou qu'ils n'étaient pas en contact avec les personnes visées par le dénombrement. Il est possible que les personnes avec lesquelles ces services sont en contact soient connues et dénombrées par d'autres services. Mais il est également possible que le nombre réel de personnes sans-abri et sans chez-soi soit plus élevé que celui rapporté dans cette étude.

Une fois la phase de récolte des questionnaires clôturée (la date limite pour encoder les questionnaires était le 21 novembre 2021), un nettoyage de la base de données a été effectué. Ce nettoyage vise à repérer et éliminer les doublons, contrôler que l'ID de la personne est valide et vérifier si la situation de logement de la personne rentre dans les conditions du dénombrement.

Sur les 1258 questionnaires encodés, **874** ont été conservés pour l'analyse proprement dite et 384 supprimés de la base de données :

237 questionnaires ont été supprimés, car ils constituaient un doublon. Autrement dit, un ou plusieurs questionnaires ont été remplis pour la même personne. Lorsque des doublons étaient repérés, les questionnaires retenus étaient ceux qui avaient été remplis en présence de la personne. À défaut, le questionnaire le plus complet était gardé.

115 questionnaires ont été supprimés, car ils ne donnaient aucune information sur la situation de logement de la personne (ni dans la nuit du 28 au 29 octobre, ni dans les 14 jours précédents). Par conséquent, il n'est pas possible de savoir si la personne est en situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi et donc si elle fait bien partie du public.

23 questionnaires ont été supprimés, car ils ne contenaient pas un identifiant anonyme valide. Par conséquent, il n'est pas possible de vérifier si un ou plusieurs questionnaires ont déjà été introduits pour cette même personne, ce qui pourrait surestimer le nombre de personnes dénombrées.

6 questionnaires ont été supprimés, car la situation de logement ne correspondait pas à une des catégories de la typologie ETHOS. Pour ces questionnaires, la réponse à la question sur la situation de logement avait été donnée en indiquant "Autre" et en spécifiant dans un commentaire la situation en question.

3 questionnaires ont été supprimés, car ils concernaient des mineurs non-isolés qui ne font donc pas partie de la population ciblée par le dénombrement.

Les services ont principalement rempli eux-mêmes les questionnaires. Sur l'ensemble des questionnaires retenus pour l'analyse, 16% ont été remplis avec la personne et 84% ont été remplis uniquement par le travailleur. Pour le reste, l'information n'est pas connue.

2.7 Dénombrement nocturne

En complément du dénombrement réalisé au sein des organisations, une trentaine de travailleurs sociaux ont sillonné les rues de Namur le soir du 28 octobre afin d'aller à la rencontre des personnes sans abri présentes sur l'espace public et de les dénombrer. Les données récoltées ont ensuite été encodées à partir des organisations participantes. Ainsi, certaines personnes qui ne sont pas connues des services ont pu tout de même être comptabilisées, avec leur accord.

L'objectif de ce dénombrement de rue est de dénombrer les personnes qui séjournent dans l'espace public le soir du dénombrement. L'hypothèse sous-jacente à ce dénombrement de rue est que certaines personnes présentes qui séjournent dans l'espace public ne sont pas toujours en contact avec les services et qu'il est donc possible qu'une partie de ce public ne soit pas dénombré via ces services.

Le questionnaire utilisé lors de ce dénombrement nocturne est identique à celui utilisé pour le dénombrement « en bureau ». Dès lors, les questionnaires récoltés lors du dénombrement de rue ont été intégrés dans la base de données.

3 Partie qualitative : récits de cas et réflexions sur les résultats

En plus de ces résultats quantitatifs, nous mettons également en lumière les histoires qui se cachent derrière ces chiffres. À cette fin, nous avons organisé une séance de discussion en ligne le 13 décembre 2021 auxquels les services participants ont été conviés. Les premiers résultats du dénombrement ont été présentés et les participants ont été invités à donner leur avis et à interpréter les chiffres.

De plus, après cette séance de discussion, les participants ont été invités à remplir un bref questionnaire en ligne dans lequel il leur était demandé de décrire certains cas de personnes sans-abri avec lesquelles ils étaient en contact. Ils avaient également la possibilité de faire des commentaires sur les résultats et de pointer les résultats marquants et reconnaissables.

12 services différents ont rempli ce questionnaire en ligne leur permettant de présenter des récits de cas.

Chapitre 3 Les résultats quantitatifs

Dans ce chapitre, nous décrivons les résultats quantitatifs du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Namur. Nous discutons du nombre de personnes sans-abri dénombrées et de certaines caractéristiques du profil de ce groupe. Nous examinons ensuite plus en détail certains sous-groupes et chiffres spécifiques.

1 Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, 874 personnes sans-abri et sans chez-soi ont été dénombrées à Namur. 272 enfants mineurs qui ont la même situation de logement précaire que leur(s) parent(s) ont également été dénombrés. Au total, nous avons donc dénombré 1146 adultes et enfants sans-abri et sans chez-soi. Le tableau 2 donne un aperçu de la situation de séjour des adultes dénombrés et des enfants mineurs le 29 octobre 2021.

Tableau 2. Situation de logement des personnes dénombrées à Namur le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	86	9.9%	0	0.0%
2 En hébergement d'urgence	44	5.0%	4	1.5%
En foyer d'hébergement				
3 (maison d'accueil, log. de transit, etc.)	167	19.1%	101	37.1%
4 En institution	90	10.3%	21	7.7%
5 Dans un logement non conventionnel	93	10.6%	11	4.0%
6 Chez des amis ou de la famille	290	33.2%	103	37.9%
Total ETHOS LIGHT	770	88.1%	240	88.2%
7 Sous menace d'expulsion	36	4.1%	16	5.9%
Inconnu	68	7.8%	16	5.9%
Total	874	100,0	272	100,0

Les chiffres montrent que les personnes dénombrées à Namur séjournent le plus souvent chez des amis ou la famille, en foyer d'hébergement, dans un logement non conventionnel ou en institution. La majorité des enfants mineurs directement concernés par la situation de logement sont hébergés chez des amis ou de la famille ou bien en foyer d'hébergement (204 enfants, 75.0%)

Les catégories 1 à 6 sont les catégories du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi selon la définition ETHOS Light. Au total, nous avons compté 874 adultes et 272 enfants mineurs qui sont sans-abri selon cette définition. Les catégories 5 et 6 indiquent que 383 adultes dénombrés sont dans une situation de sans-abrisme invisible.

Le tableau 2 montre également que le nombre de personnes dormant à l'extérieur, celles en hébergement d'urgence et celles en centre d'hébergement pour sans-abri ou logement temporaire⁵ (297 personnes) représente 34.0% du nombre total de personnes dénombrées. Pour 68 personnes (7.8%), aucun lieu de séjour n'a été enregistré le 29 octobre 2021.

Dans ce qui suit, la répartition des adultes dans chaque catégorie de logement sera examinée plus en détail. La situation de séjour des enfants mineurs est abordée plus loin dans ce chapitre.

1.1 Dans l'espace public

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, nous avons dénombré 86 personnes (9.9%) qui ont séjourné dans l'espace public à Namur.

1.2 En hébergement d'urgence

Nous avons dénombré 44 personnes (5.0%) qui ont séjourné dans un hébergement d'urgence sur le territoire de Namur⁶.

1.3 En foyer d'hébergement

Il y avait 167 personnes (19.1%) en foyer d'hébergement. Le tableau 3 montre dans quels centres d'accueil spécifiques ces personnes ont séjourné.

⁵ Le terme « Foyer d'hébergement » est également utilisé comme synonyme dans ce rapport.

⁶ Notons que le territoire namurois ne comptait que 33 places en abri de nuit le jour du dénombrement et que les enfants n'étaient pas accueillis à cet endroit. Nous ne sommes pas en mesure de dire si les autres personnes ont été accueillies sur d'autres territoires ou s'il y a eu un doute lors de l'encodage sur la catégorie du logement de certaines personnes. Par souci de fiabilité, nous avons décidé de garder les chiffres tels qu'ils ont été encodés.

Tableau 3. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Centre d'hébergement de crise	5	3.0%
Maison d'accueil	106	63.4%
Logement supervisé sans contrat de location	2	1.2%
Centre pour victimes de violence	3	1.8%
Logement à court terme des autorités locales	21	12.6%
Logement à court terme hors administration locale	10	6.0%
Hôtel, auberge de jeunesse	18	10.8%
Centre d'accueil hors région	0	0.0%
Autre	2	1.2%
Total	167	100,0

Sur les 167 personnes qui ont séjourné dans un foyer d'hébergement, 106 personnes ont séjourné dans une *maison d'accueil* (63.4%). 21 personnes ont séjourné dans un *logement à court terme des autorités locales* (12.6%) tandis que 10 autres personnes ont séjourné dans un *logement à court terme hors administration locale* (6.0%). 18 personnes ont séjourné dans un *hôtel ou une auberge de jeunesse*⁷ (10.8%). Quelques personnes ont séjourné dans un *centre d'hébergement de crise* (5 personnes, 3.0%), dans un *centre pour victimes de violence* (3 personnes, 1.8%) et dans un *logement supervisé sans contrat de location* (2 personnes, 1.2%). Pour 2 autres personnes, un « *Autre lieu de séjour* » a été indiqué. A noter qu'aucune personne dénombrée à Namur n'a séjourné dans un *centre d'accueil hors région*.

1.4 En institution

90 personnes (10.3%) séjournèrent dans une institution qu'elles 1) auraient déjà dû quitter mais dans laquelle elles restent plus longtemps faute de solution de logement ou 2) qu'elles devraient quitter avant le 30 novembre 2021 et ne disposent pas d'une solution de logement stable. Le tableau 4 montre la répartition de ce groupe dans les différents types d'institutions.

⁷ Notons que le jour du paiement du revenu d'intégration coïncidait avec le jour du dénombrement. Selon certains acteurs du terrain, il se peut que ce chiffre par rapport aux hôtels soit plus bas les autres jours du mois.

Tableau 4. Nombre d'adultes en institution le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Prison	17	19.0%
Hôpital général	7	7.8%
Hôpital psychiatrique ou service psychiatrique	45	50.0%
Protection/aide à la jeunesse	1	1.1%
Habitation protégée	2	2.2%
Centre d'accueil pour migrants/FEDASIL/Croix Rouge	12	13.3%
Initiative locale d'accueil - ILA	3	3.3%
Autre	3	3.3%
Total	90	100,0

Sur les 90 personnes qui séjournaient en institution, la moitié séjournait dans *un hôpital psychiatrique ou un service psychiatrique* (50.0%). D'autres séjournait dans *une prison* (17 personnes, 19.0%), *un centre d'accueil pour migrants/FEDASIL/Croix-Rouge* (12 personnes, 13.3%), *un hôpital général* (7 personnes, 7.8%), *une ILA* (3 personnes, 3.3%) ou *une habitation protégée* (2 personnes, 2.2%). Une personne séjournait dans *une institution de protection/aide à la jeunesse*. Trois personnes ont séjourné dans un « Autre » type d'institution (3.3%), à savoir *un internat, une maison maternelle et un service résidentiel pour jeunes (SRJ)*.

Le tableau 5 montre combien de personnes doivent quitter cette institution dans un délai d'un mois et n'ont pas de solution de logement et combien de personnes restent plus longtemps dans cette institution en raison de l'absence de solution de logement. Plus de la moitié des personnes dénombrées qui séjournent en institution restent plus longtemps en raison de l'absence de logement (49 personnes, 54.4%). Pour 8 personnes, l'information n'est pas connue.

Tableau 5. Nombre d'adultes quittant ou restant plus longtemps en institution faute de solution de logement avant le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
La personne doit quitter l'institution dans un délai d'un mois sans solution de logement	33	36.7%
La personne reste plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence de solution de logement	49	54.4%
Inconnu	8	8.9%
Total	90	100,0

1.5 Dans un logement non conventionnel

93 personnes dénombrées (10.6%) ont séjourné dans un logement non conventionnel. Le tableau ci-dessous montre que 35 personnes de ce groupe ont séjourné dans un *squat* (37.7%) tandis que 15 personnes séjournèrent dans une *tente* (16.1%). Les autres personnes dénombrées qui étaient dans un logement non conventionnel la nuit du 28 au 29 octobre 2021 ont séjourné dans un *logement sans titre de location ou de propriété* (12 personnes, 12.9%), dans un *garage* (8 personnes, 8.6%), dans une *caravane/roulotte* (8 personnes, 8.6%), dans une *voiture* ou un *camion* (7 personnes, 7.5%) et dans un *logement sans accès aux besoins de base* (3 personnes, 3.2%). Cinq personnes ont également séjourné dans un « Autre » type de logement non conventionnel, à savoir sur un *bateau* (2 personnes), *sous un escalier* (2 personnes) et une *convention d'occupation précaire* (1 personne).

Tableau 6. Nombre d'adultes dans un logement non conventionnel le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Voiture, camion	7	7.5%
Tente	15	16.1%
Garage	8	8.6%
Squat	35	37.7%
Caravane, roulotte	8	8.6%
Logement sans titre de location/propriété	12	12.9%
Logement sans accès aux besoins de base	3	3.2%
Autre	5	5.4%
Total	93	100,0

1.6 Chez des amis ou de la famille

Le groupe le plus important de personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées était hébergé par des amis, la famille ou des connaissances en raison de l'absence d'une autre solution de logement (290 personnes, 33.2%).

1.7 Sous menace d'expulsion

Il y avait 36 personnes qui séjournèrent dans un logement où elles risquent d'être expulsées (au plus tard le 30 novembre 2021) (4.1%). Le tableau 7 montre la répartition de ce groupe en fonction de la raison de leur expulsion imminente.

Tableau 7. Nombre d'adultes sous menace d'expulsion le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Décision judiciaire d'expulsion	6	16.7%
Obligation de quitter suite à une décision d'insalubrité	3	8.3%
Obligation de quitter suite à une décision d'inhabitabilité	1	2.8%
Préavis écoulé	6	16.7%
Préavis se terminant dans le mois suivant le jour du dénombrement	15	41.6%
Autre	5	13.9%
Total	36	100,0

Une personne sur 4 sous menace d'expulsion (15 personnes, 41.6%) l'est en raison d'un *préavis se terminant dans le mois*. 6 personnes (16.7%) sont menacées d'expulsion à cause d'une *décision judiciaire d'expulsion* et 6 autres personnes (16.7%) le sont en raison d'un *préavis écoulé*. Pour les autres personnes menacées, il s'agit d'une *obligation de quitter le logement suite à une décision d'insalubrité* (3 personnes, 8.3%) et d'une *obligation de quitter le logement suite à une décision d'inhabitabilité* (1 personne, 2.8%). 5 personnes sont également menacées d'expulsion pour une « *Autre* » raison : « *personne qui doit quitter son logement car la maison est vendue et doit être rénovée* » (3 personnes), « *personne en logement* » (1 personne) et « *requête en expulsion* » (1 personne). Ces autres raisons indiquées peuvent difficilement être reliées à une catégorie de situation de logement sous menace d'expulsion.

1.8 Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021

Outre la situation de logement le 29 octobre 2021, la situation de logement au cours des deux semaines précédant le jour du dénombrement a également été cartographiée : il a été indiqué où la personne a séjourné pendant la période du 15 au 28 octobre 2021. Comme la situation de logement peut varier pendant cette période, plusieurs options peuvent être indiquées. Le tableau 8 présente la situation de logement des personnes dénombrées au cours de la période du 15 au 28 octobre 2021.

Tableau 8. Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021

	Nombre d'adultes	%
1 Dans l'espace public	133	13.4%
2 En hébergement d'urgence	72	7.2%
3 En foyer d'hébergement	176	17.7%
4 En institution	82	8.2%
5 Dans un logement non conventionnel	127	12.8%
6 Chez des amis/famille/connaissances	346	34.8%
7 Sous menace d'expulsion	38	3.8%
Autre	3	0.3%
Inconnu	18	1.8%
Total	995	100,0

Au total, il y a 995 situations de logement (une personne peut avoir connu différentes situations de logement durant la période du 15 au 28 octobre 2021).

Sur cette période, les personnes dénombrées séjournent le plus souvent chez des amis, de la famille ou des connaissances (346 personnes, 34.8%), en foyer d'hébergement (176 personnes, 17.7%), dans l'espace public (133 personnes, 13.4%) et dans un logement non conventionnel (127 personnes, 12.8%). 82 personnes ont séjourné en institution (8.2%) et 72 en hébergement d'urgence (7.2%). Pour 18 personnes, la/les situation(s) de logement durant cette période est/sont inconnue(s).

1.9 Situation de logement 29 octobre et 15 – 28 octobre 2021

Afin de vérifier les différents lieux de séjour des personnes dénombrées, nous comparons les chiffres de leur situation de logement du 29 octobre avec leur(s) situation(s) de logement du 15 au 28 octobre. Le tableau 9 présente la comparaison entre les personnes ayant passé au moins une nuit dans l'espace public au cours de la période du 15 au 28 octobre et leur situation de logement le 29 octobre.

Tableau 9. Situation de logement dans l'espace public du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021

Situation de logement 29 octobre 2021		Situation de logement 15-28 octobre 2021 : espace public	
		Nombre d'adultes	%
1	Dans l'espace public	70	52.6%
2	En hébergement d'urgence	19	14.3%
3	En foyer d'hébergement	4	3.0%
4	En institution	6	4.5%
5	Dans un logement non conventionnel	1	0.7%
6	Chez des amis ou de la famille	11	8.3%
7	Sous menace d'expulsion	0	0.0%
	Inconnu	22	16.6%
Total		133	100,0

Sur la période du 15 au 28 octobre 2021, nous avons dénombré 133 personnes qui ont séjourné dans l'espace public. Ce nombre est bien supérieur au nombre de personnes qui ont séjourné dans l'espace public la nuit du 28 au 29 octobre (86 personnes).

La majorité des personnes qui ont séjourné dans l'espace public durant la période du 15 au 28 octobre 2021 séjournaient également dans l'espace public la nuit du 28 au 29 octobre 2021 (52.6%). On constate également que certaines personnes séjournaient en hébergement d'urgence (14.3%) ou chez des amis ou de la famille (8.3%).

Nous examinons les mêmes résultats pour le groupe de personnes ayant passé au moins une nuit dans un logement non conventionnel au cours de la période du 15 au 28 octobre 2021. Le tableau 10 présente la comparaison entre les personnes ayant passé au moins une nuit dans un logement non conventionnel au cours de la période du 15 au 28 octobre et leur situation de logement le 29 octobre.

Tableau 10. Situation de logement en logement non conventionnel du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021

Situation de logement 29 octobre 2021		Situation de logement 15-28 octobre 2021 : logement non conventionnel	
		Nombre d'adultes	%
1	Dans l'espace public	5	3.9%
2	En hébergement d'urgence	7	5.5%
3	En foyer d'hébergement	2	1.6%
4	En institution	1	0.8%
5	Dans un logement non conventionnel	85	66.9%
6	Chez des amis ou de la famille	9	7.1%
7	Sous menace d'expulsion	0	0%
	Inconnu	18	14.2%
Total		127	100,0

Nous avons dénombré 127 personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel pendant la période du 15 au 28 octobre 2021. Ce nombre est bien supérieur au nombre de personnes qui séjournèrent dans un logement non conventionnel la nuit du 28 au 29 octobre 2021 (93 personnes). La plupart séjournèrent également dans un logement non conventionnel le 29 octobre 2021 (85 personnes des personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel au cours des 15 jours précédents le dénombrement séjournèrent également dans un logement non conventionnel le jour du dénombrement ce qui représente 66.9% du total des personnes ayant séjourné dans un logement non conventionnel dans les 15 jours précédant le dénombrement). On constate également que l'information est inconnue pour 18 personnes.

2 Caractéristiques du profil

2.1 Genre et âge

La majorité des personnes dénombrées à Namur sont des hommes (564 personnes, 64.3%). 1/3 environ des personnes dénombrées sont des femmes (312 personnes, 35.6%). Pour une personne, 'X' est indiqué (0.1%).

Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.

	Fréquences	Pourcentage
Homme	562	64.3%
Femme	311	35.6%
X	1	0.1%
Total	874	100,0

La répartition par âge montre un groupe important de jeunes adultes : près d'une personne sur cinq de toutes les personnes dénombrées est âgée de 25 ans au maximum (174 personnes, 19.9%). Plus de la moitié ont moins de 40 ans (487 personnes, 55.7%). 7.3% ont au moins 60 ans et parmi celles-ci, 3 personnes ont 80 ans ou plus. L'âge n'est pas connu pour 23 personnes dénombrées.⁸

Figure 1. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021 (en %) (N=874).

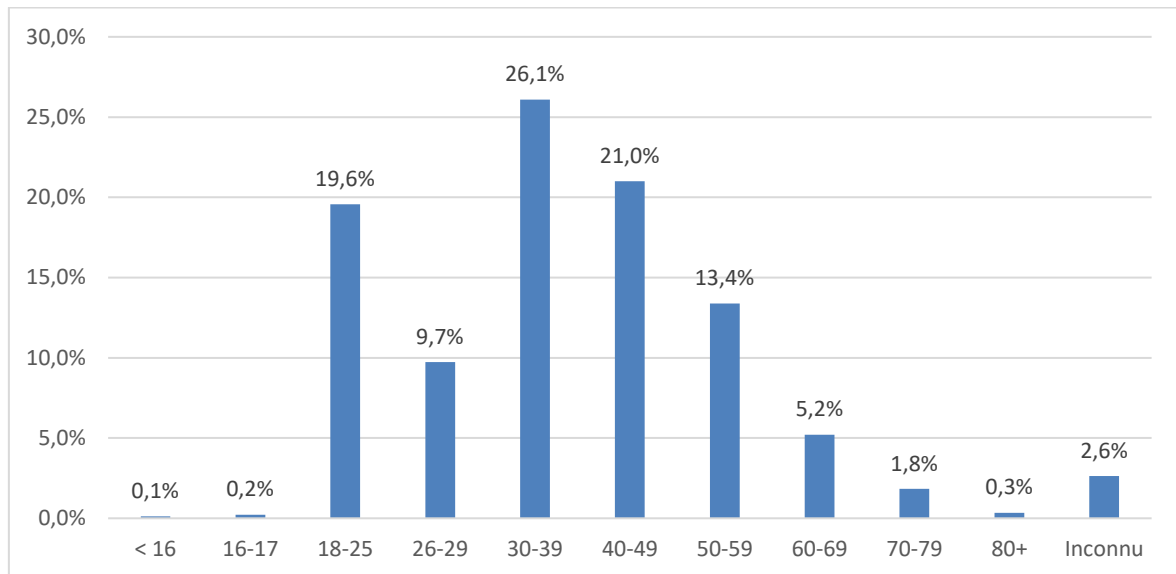


Tableau 12. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi

	Nombre d'adultes	%
< 16 ans	1	0.1%
16 - 17 ans	2	0.2%
18 – 25 ans	171	19.6%
26 – 29 ans	85	9.7%
30 – 39 ans	228	26.1%
40 – 49 ans	183	21.0%
50 – 59 ans	117	13.4%
60 – 69 ans	45	5.2%
70 – 79 ans	16	1.8%
> 80 ans	3	0.3%
Inconnu	23	2.6%
Total	874	100

⁸ Plusieurs mineurs ont été dénombrés. Cela signifie qu'un questionnaire a été rempli pour eux. Après une analyse approfondie, il a été décidé de garder 3 de ces personnes dans l'analyse parce qu'elles correspondaient à des profils isolés de mineurs. Ces personnes n'appartiennent donc pas au groupe des enfants mineurs dénombrés via les parents dont il sera question plus loin dans ce chapitre.

Des différences peuvent être observées entre les différentes situations de logement du 29 octobre par rapport au genre et à l'âge des personnes dénombrées.

En ce qui concerne le genre, les hommes constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Tableau 23. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 et genre

		Nombre d'hommes	%	Nombre de femmes	%	Nombre de X	%	Total	Total %
1	Dans l'espace public	74	86.0	12	14.0	0	0	86	100%
2	En hébergement d'urgence	36	81.8	8	18.2	0	0	44	100%
3	En foyer d'hébergement	86	51.5	80	47.9	1	0.6	167	100%
4	En institution	53	58.9	37	41.1	0	0.0	90	100%
5	Dans un logement non conventionnel	79	84.9	14	15.1	0	0.0	93	100%
6	Chez des amis ou de la famille	169	58.3	121	41.7	0	0.0	290	100%
	Total ETHOS LIGHT	497	56.8	272	31.1	1	0.1	770	100%
7	Sous menace d'exclusion	18	50.0	18	50.0	0	0.0	36	100%
	Inconnu	47	69.1	21	30.9	0	0.0	68	100%
	Total	562	64.3	311	35.6	1	0.1	874	100%

Les plus grandes différences entre hommes et femmes apparaissent dans les séjours *dans l'espace public* (86% des personnes séjournant dans l'espace public sont des hommes), en *hébergement d'urgence* (81.8%) et *dans un logement non conventionnel* (84.9%). Les différences sont moins prononcées *en foyer d'hébergement* (51.5%), *en institution* (58.9%) et *chez les amis/famille* (58.3%). Il n'y a pas de différence en ce qui concerne les logements *sous menace d'expulsion* (50.0%).

En ce qui concerne les catégories d'âge, les *30-39 ans* (23 personnes) et les *40-49 ans* (19 personnes) sont les groupes les plus représentés *dans l'espace public* (26.7% et 22.1% respectivement).

En hébergement d'urgence, les *30-39 ans* (10 personnes, 22.7%), les *40-49 ans* (12 personnes, 27.3%) et les *50-59 ans* (12 personnes, 27.3%) constituent les groupes les plus importants.

En foyer d'hébergement, les *18-25 ans* (35 personnes, 21.0%), les *30-39 ans* (47 personnes, 28.1%) et les *40-49 ans* (34 personnes, 20.4%) constituent les groupes les plus importants.

En institution, ce sont les *30-39 ans* (26 personnes) et les *40-49 ans* (16 personnes) qui sont les plus représentés (28.9% et 17.8% respectivement) tout comme en *logement non conventionnel* (23 personnes, 24.7% pour les *30-39 ans* et 24 personnes, 25.8% pour les *40-49 ans*).

En ce qui concerne la situation de séjour *chez des amis ou de la famille*, ce sont les *18-25 ans* (83 personnes, 28.6%) et les *30-39 ans* (70 personnes, 24.1%) qui sont les plus nombreux.

Dans la dernière catégorie, celle des logements *sous menace d'expulsion*, les *18-25 ans* (10 personnes, 27.8%) et les *30 à 39 ans* (8 personnes, 22.2%) forment également les groupes les plus importants.

2.2 Nationalité et lieu de naissance

Environ trois personnes sans-abri sur quatre dénombrées à Namur ont la *nationalité belge* (72.4%). Environ un quart ont une *autre nationalité* (25.2%). Les autres nationalités les plus fréquentes sont la nationalité *marocaine* (27 personnes, 3.1%), *guinéenne* (20 personnes, 2.3%), *algérienne* (17 personnes, 1.9%), *roumaine* (14 personnes, 1.6%) et *française* (12 personnes, 1.4%). 5 personnes sont *apatrides* et pour 16 personnes, la nationalité est *inconnue*.

Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%
Belge	633	72.4%
Non-Belge	220	25.2%
Apatride	5	0.6%
Inconnu	16	1.8%
Total	874	100

La majorité des personnes dénombrées sont nées en *Belgique* (64.6%). Les autres pays de naissance les plus fréquents sont le *Maroc* (39 personnes, 4.5%), le *Congo* (22 personnes, 2.5%), la *Guinée* (19 personnes, 2.2%), *l'Algérie* (18 personnes, 2.1%), la *Roumanie* (16 personnes, 1.8%) et la *France* (11 personnes, 1.3%). Pour 44 personnes, le pays de naissance est *inconnu*.

Lorsque les personnes sans-abri dénombrées ont une autre nationalité que la nationalité belge (ce qui représente 225 personnes sur les 874 dénombrées), ils n'ont le plus souvent *pas de document de séjour valide* (107 personnes, 47.6%). 50 personnes ont un *titre de séjour permanent* (22.2%) et 42 personnes ont un *titre de séjour temporaire* (18.7%). Les autres personnes ont une *procédure en cours* (6.7%) ou un *autre document* (0.4%). Pour 10 personnes, le statut est *inconnu* (4.4%).

Un droit de séjour temporaire est un droit de séjour limité dans le temps et/ou conditionnel : il peut prendre fin si les conditions ne sont pas remplies. Le terme « en procédure » désigne les personnes qui se trouvent dans une phase allant de la demande de droit de séjour à la décision finale. Pendant cette procédure en attente, ces personnes n'ont pas de résidence légale (Agentschap Integratie en Inburgering, 2020).

Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes (N=225)	%
Titre de séjour permanent	50	22.2%
Titre de séjour temporaire	42	18.7%
Procédure en cours	15	6.7%
Pas de document de séjour valide	107	47.6%
Autre	1	0.4%
Inconnu	10	4.4%
Total	225	100

Pour les personnes ayant une nationalité autre que belge, la question des titres de séjour est également posée. Plusieurs réponses peuvent être indiquées (ainsi, une personne a indiqué deux titres de séjour différents). Le tableau 16 montre les résultats.

Tableau 16. Titres de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%
Carte A – Preuve d’inscription au Registre des Etrangers pour ressortissants de pays tiers – durée limitée	28	12.4%
Carte B – Preuve d’inscription au Registre des Etrangers pour ressortissants de pays tiers – durée illimitée	17	7.6%
Carte C – Carte de séjour pour étrangers établis en Belgique ou pour Suisses avec droit de séjour illimité	2	0.9%
Carte D – Permis de séjour pour résidents de longue durée	2	0.9%
Carte E – Attestation d’enregistrement pour citoyens de l’UE avec droit de séjour de plus de trois mois	3	1.3%
Carte E+ - Carte de séjour pour citoyens de l’UE en séjour permanent	14	6.2%
Carte F – Carte de séjour pour membre de la famille d’un citoyen de l’UE ou d’un citoyen belge	7	3.1%
Carte F+ - Carte de séjour permanent pour membre de la famille d’un citoyen de l’UE ou d’un citoyen belge	5	2.2%
Carte H – Carte bleue européenne pour travailleur hautement qualifié	0	0.0%
Attestation d’immatriculation (carte orange)	24	10.6%
Annexe 3 – Déclaration d’arrivée	0	0.0%
Annexe 13 – Ordre de quitter le territoire	0	0.0%
Annexe 15 – Attestation de résidence temporaire	3	1.3%
Annexe 26 – Certificat d’enregistrement des demandeurs d’asile à l’intérieur du pays	5	2.2%
Annexe 35 – Document spécial de séjour	11	4.8%
Preuve d’enregistrement – Demande de protection internationale	1	0.4%
Attestation Article 9bis – Demande de régularisation ⁹	1	0.4%
Autre	1	0.4%
Aucun : jamais eu de titre de séjour en Belgique	43	19.1%
Inconnu	59	26.2%
Total	226	100%

Des différences peuvent être observées entre les différentes situations de logement du 29 octobre par rapport à la nationalité et au pays de naissance des personnes dénombrées.

⁹ L'annexe 13 et l'article 9 bis ne sont pas des documents de séjour à proprement parler (car aucun droit de séjour ne leur est attaché), mais ils sont inclus dans ce tableau par souci d'exhaustivité.

En ce qui concerne la nationalité, les personnes de nationalité belge constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Les plus grandes différences entre Belges et non-Belges apparaissent dans les séjours *dans l'espace public* (79.1% des personnes séjournant dans l'espace public ont la nationalité belge), *en hébergement d'urgence* (84.1%) et *en foyer d'hébergement* (84.4%). Les différences sont moins prononcées *en institution* (74.4%), *dans un logement non conventionnel* (66.7%) et *chez les amis/famille* (66.9%). La différence la moins forte apparaît dans les logements *sous menace d'expulsion* qui concernent 63.9% de Belges et 36.1% de non-Belges.

En ce qui concerne le pays de naissance, les tendances sont similaires puisque les personnes nées en Belgique constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Les différences s'observent particulièrement au niveau des séjours *dans l'espace public* (68.6% des personnes séjournant dans l'espace public sont nées en Belgique), *en hébergement d'urgence* (75.0%), *en foyer d'hébergement* (77.8%). Les différences sont moindres en ce qui concerne les séjours *en institution* (65.6%), *dans un logement non conventionnel* (63.4%), *chez des amis ou de la famille* (57.9%) et en logement *sous menace d'expulsion* (52.8%).

Des différences peuvent également être observées en ce qui concerne les titres de séjour des personnes n'ayant pas la nationalité belge.

Ainsi, les personnes n'ayant *pas de document de séjour valide* (68.8%) et les personnes ayant un *titre de séjour permanent* (25.0%) sont plus nombreuses à séjourner *dans l'espace public*. *En hébergement d'urgence*, les personnes avec un *titre de séjour temporaire* sont les plus nombreuses (28.6%) tandis qu'*en foyer d'hébergement* la majorité des personnes ont un *titre de séjour permanent* (58.3%) ou un *titre de séjour temporaire* (33.3%). *En institution*, la plupart des personnes ont un *titre de séjour temporaire* (23.8%), une *procédure en cours* (23.8%) ou n'ont *pas de document de séjour valide* (38.1%). La différence est particulièrement saillante en ce qui concerne les séjours *dans un logement non conventionnel* puisque 88.0% des personnes n'ont *pas de document de séjour valide*. Cette tendance s'observe également dans une moindre mesure pour les séjours *chez des amis ou de la famille* puisque 47.3% des personnes n'ont *pas de document de séjour valide*. Enfin, la plupart des personnes en logement *sous menace d'expulsion* ont un *titre de séjour permanent* (46.2%) ou *temporaire* (23.1%). La plupart des personnes pour qui le lieu de séjour est *inconnu* n'ont *pas de document de séjour valide* (65.4%)

2.3 Composition du ménage

Le ménage est composé des personnes avec lesquelles la personne sans-abri partage un lieu de résidence. Elle inclut les personnes avec lesquelles la personne vit et ne comprend que les ménages privés (par exemple, pas de maisons d'étudiants). Si une personne vit temporairement avec sa famille ou des amis, ces personnes ne font pas partie du ménage, car il ne s'agit pas d'un lieu de résidence temporaire pour ces personnes. La situation réelle est également prise en compte : les partenaires non mariés sont appelés « partenaires ».

Le groupe des enfants mineurs est divisé en deux groupes : 1) les enfants directement concernés qui se trouvent dans la même situation de vie que leur(s) parent(s) et 2) les enfants indirectement concernés qui ne se trouvent pas dans la même situation de vie que leur(s) parent(s). Il s'agit toujours des enfants de la personne et/ou des enfants du partenaire de la personne. Lorsque la personne n'a aucun contact avec ses enfants, « aucun » enfant a été indiqué pour les deux groupes.

Tableau 17. Composition des ménages des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	Pourcentage
Isolé sans enfant	539	61.6%
Isolé avec enfant(s)	130	14.8%
En couple sans enfant	39	4.5%
En couple avec enfant(s)	60	6.9%
Avec ses parents sans enfant	18	2.1%
Avec ses parents avec enfant(s)	12	1.4%
Autre ménage sans enfant	24	2.7%
Autre ménage avec enfant(s)	7	0.8%
Autre type de ménage	6	0.7%
Inconnu	39	4.5%
Total	874	100,0

Environ 539 personnes sans-abri et/ou sans chez-soi dénombrées sont des personnes qui vivent *isolées sans enfant* (61.6%). Le deuxième groupe le plus important est celui des *isolées avec enfant(s)* (130 personnes, 14.8%). Environ 11.4% des personnes vivent *en couple* : 39 personnes vivent *en couple sans enfant* (4.5%) tandis que 60 personnes vivent *en couple avec enfant(s)* (6.9%).

Tableau 18. Nombre de personnes sans-abri dénombrées ayant des enfants mineurs.

	Nombre de personnes avec des enfants <u>directement</u> concernés par la situation de logement		Nombre de personnes avec des enfants <u>indirectement</u> concernés par la situation de logement	
	Fréquences	%	Fréquences	%
0	527	60.3%	512	58.6%
1 enfant	84	9.6%	69	7.9%
2 enfants	38	4.4%	56	6.4%
3 enfants	22	2.5%	16	1.8%
> 3 enfants	17	1.9%	13	1.4%
Inconnu	186	21.3%	208	23.9%
Total	874	100,0	874	100,0

La majorité des personnes sans-abri dénombrées n'ont *pas d'enfants directement concernés* par leur situation de logement (527 personnes, 60.3%). Pour 161 personnes, au moins *un enfant mineur est*

directement concerné par leur situation de logement (18.4%). Pour 186 personnes, cette information n'est pas connue (21.3%).

Environ 512 personnes dénombrées n'ont *pas d'enfants indirectement concernés* par leur situation de logement (58.6%). 154 personnes ont *au moins un enfant indirectement concerné* par la situation de logement (17.5%). Cette information n'est pas connue pour 208 personnes (23.9%).

La répartition de la composition des ménages change dans certaines catégories de situation de logement. Dans chaque catégorie de situation de logement, la proportion de *personnes isolées sans enfant* est la plus élevée. Cette proportion est la plus élevée *en hébergement d'urgence* puisqu'elle s'élève à 84.1%. Autrement dit, 84.1% des personnes *en hébergement d'urgence* sont *isolées sans enfant*. *En foyer d'hébergement*, 31.7% des personnes qui y ont séjourné sont *isolées avec enfant(s)*. 14.1% des personnes qui ont séjourné chez des amis ou de la famille sont *isolées avec enfant(s)*.

2.4 Santé

Le tableau 19 montre la répartition des problèmes de santé des personnes sans-abri dénombrées. Plusieurs problèmes de santé peuvent être indiqués. Étant donné que la plupart des questionnaires ont été remplis par un travailleur social sans la présence de la personne sans-abri, il s'agit d'estimations de ces problèmes de santé indiqués notamment par le terme « suspicion de ».

Environ 211 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées n'ont *aucun problème de santé* (24.1%)¹⁰. 221 personnes ont des *problèmes psychiques ou psychiatriques* (25.3%). Un groupe de 234 personnes a des *problèmes d'addiction* (26.8%). De plus, 105 personnes ont des *problèmes physiques à long terme* (12.0%), 68 personnes ont un *handicap mental* (7.8%) et 47 personnes ont un *handicap physique* (5.4%). Pour 154 personnes, l'état de santé est *inconnu* (17.6%). 26 personnes ont un *autre problème de santé* (3.0%) : « *problèmes de santé vie quotidienne* » (20 personnes), « *problèmes divers liés à l'âge* » (2 personnes), « *opération* » (2 personnes), « *perte d'autonomie* » (1 personne), « *examens à passer* » (1 personne).

¹⁰ Étant donné que les personnes peuvent avoir plusieurs problématiques de santé, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (874) et non sur le nombre de problématiques dénombrées (1066). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

Tableau 19. Problèmes de santé des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Pas de problème de santé	211	24.1%
Problèmes physiques à long terme	105	12.0%
Handicap physique	47	5.4%
(Suspicion de) handicap mental	68	7.8%
(Suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques	221	25.3%
(Suspicion d') addiction (alcool, drogue, autre)	234	26.8%
Autre problème de santé	26	3.0%
Inconnu	154	17.6%

Un groupe de 82 personnes est aux prises avec des *problèmes psychiques/psychiatriques* et des *problèmes d'addiction*. 37 personnes ont à la fois des *problèmes psychiques/psychiatriques* et un *handicap mental*. 23 personnes ont à la fois un *handicap mental* et des *problèmes de toxicomanie*.

Des différences peuvent être observées au niveau de la situation de séjour. Ainsi, 31.4% des personnes qui séjournent *dans l'espace public* ont des *problèmes psychiques/psychiatriques* et 45.3% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont des *problèmes d'addiction*. Proportionnellement, il y a plus de personnes qui ont des *problèmes psychiques/psychiatriques* et/ou des *problèmes d'addiction* qui séjournent *dans l'espace public* par rapport aux autres problématiques de santé. Cette tendance est également visible en ce qui concerne l'hébergement d'urgence. 25.0% des personnes dénombrées *en hébergement d'urgence* ont des *problèmes psychiques psychiatriques* tandis que 47.7% ont des *problèmes d'addiction*.

En foyer d'hébergement, il y a proportionnellement plus de personnes qui n'ont *pas de problème de santé* (31.1%), des *problèmes psychiques psychiatriques* (29.9%) et des *problèmes d'addiction* (19.2%).

En institution, la majorité des personnes a des *problèmes psychiques/psychiatriques* (53.3%) et presque une personne sur 4 a des *problèmes d'addiction* (24.4%).

Dans un logement non conventionnel, 1 personne sur 3 a des *problèmes d'addiction* (32.3%) et une personne sur 5 n'a *aucun problème de santé* (21.5%).

Les personnes qui ont séjourné *chez des amis ou de la famille* sont proportionnellement plus nombreuses à n'avoir *aucun problème de santé* (35.9%).

2.5 Passé en institution

Nous examinons le passé institutionnel des personnes sans-abri dénombrées. Ainsi, nous pouvons savoir si les personnes ont déjà été en institut d'aide à la jeunesse, en établissement psychiatrique et en prison.

67 personnes ont déjà séjourné *en institut d'aide à la jeunesse* (7.6%), 171 *en établissement psychiatrique* (19.5%) et 120 *en prison* (13.7%). Il est également intéressant de noter que la réponse à ces trois questions est en moyenne inconnue pour 1 personne sur 3.

Tableau 20. Séjour antérieur dans une institution des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Oui	%	Non	%	Inconnu	%	Total	Total %
Institut d'aide à la jeunesse	67	7.7%	490	56.1%	317	36.3%	874	100%
Etablissement psychiatrique	171	19.6%	410	46.9%	293	33.5%	874	100%
Prison	120	13.7%	491	56.2%	263	30.1%	874	100%

Certaines informations sur la situation de logement des personnes qui ont un passé dans une de ces trois institutions sont disponibles.

25.6% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont un passé *en établissement psychiatrique*.

21.6% des personnes qui ont séjourné *en foyer d'hébergement* ont un passé *en établissement psychiatrique*, 13.2% ont un passé *en institut d'aide à la jeunesse* et 12.6% ont un passé *en prison*.

55.6% des personnes qui ont séjourné *en institution* ont un passé *en établissement psychiatrique* et 22.2% ont un passé *en prison*.

Il est à nouveau intéressant de noter qu'au vue du nombre de réponses « *inconnu* » à ces questions, les proportions pourraient être plus élevées dans la réalité.

2.6 Revenu

Le tableau 21 montre les sources de revenus possibles des personnes sans-abri dénombrées. Plusieurs sources de revenus peuvent être indiquées.¹¹

Les sources de revenus les plus courantes sont le *revenu d'intégration (équivalent)* (397 personnes, 45.4%), la *mutuelle ou invalidité* (78 personnes, 8.9%) et l'*allocation de chômage* (75 personnes, 8.6%). Les autres sources de revenus les plus courantes sont l'*allocation de handicap* (63 personnes, 7.2%) et l'*emploi (stable ou temporaire)* (42 personnes, 4.8%).

Cependant, un groupe de 155 personnes n'a *pas de revenu* (17.7%). Pour 17 personnes, il a été indiqué qu'elles ont (également) une *autre* source de revenus (1.9%).

¹¹ Etant donné que les revenus peuvent être multiples, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (874) et non sur le nombre de revenus dénombrés (933). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

Tableau 21. Revenu des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Emploi (stable/temporaire)	42	4.8%
Allocation de chômage	75	8.6%
Mutuelle ou invalidité	78	8.9%
Revenu d'intégration (ou équivalent)	397	45.4%
Allocation de handicap	63	7.2%
Pension	34	3.9%
Revenu informel	29	3.3%
Pas de revenu	155	17.7%
Autre	17	1.9%
Inconnu	43	4.9%

De manière synthétique, on peut regrouper « allocation de chômage », « mutuelle ou invalidité », « revenu d'intégration (ou équivalent) », « allocation de handicap » et « pension » sous le terme « revenu de remplacement ou allocation ». A Namur, 619 personnes dénombrées ont au moins un revenu de remplacement (70.8% des personnes dénombrées).

Concernant la situation de séjour, on observe que 66.3% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont un revenu de remplacement. *En hébergement d'urgence*, 81.8% des personnes ont un revenu de remplacement. *En foyer d'hébergement*, 86.2% des personnes ont un revenu de remplacement.

Proportionnellement, on observe que les personnes ont moins souvent un revenu de remplacement *en institution* (66.7% des personnes qui ont séjourné en institution ont un revenu de remplacement), *dans un logement non conventionnel* (57.0%) et *chez des amis ou de la famille* (69.0%).

On note également que 28.9% des personnes qui ont séjourné *en institution* n'ont *pas de revenu* et que 21% des personnes qui ont séjourné *chez des amis ou de la famille* n'ont *pas de revenu*.

2.7 Prise en charge et adresse de référence auprès du CPAS

Les tableaux 22 et 23 montrent si les personnes sans-abri dénombrées reçoivent de l'aide du CPAS ou non et si elles ont une adresse de référence auprès du CPAS ou non.

677 personnes dénombrées ont un dossier actif auprès du CPAS. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit d'un dossier actif auprès du CPAS de la commune de Namur (607 personnes, 69.4%). Cependant, 130 personnes dénombrées ne reçoivent aucune aide de la part d'un CPAS (14.8%). Pour 67 personnes cette information n'est pas connue (8.0%).

Tableau 22. Dossier actif auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Oui, auprès du CPAS de la commune de Namur	607	69.4%
Oui, auprès du CPAS d'une autre commune	70	8.0%
Non	130	14.9%
Inconnu	67	7.7%
Total	874	100,0

La majorité des personnes dénombrées n'ont pas d'adresse de référence auprès d'un CPAS¹² (506 personnes, 57.9%). 280 personnes ont une adresse de référence auprès du CPAS (32%), dont 248 auprès du CPAS de la commune de Namur (28.3%). Pour 88 personnes, cette information n'est pas connue (10.1%).

Tableau 23. Adresse de référence auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Oui, auprès du CPAS de la commune de Namur	248	28.3%
Oui, auprès du CPAS d'une autre commune	32	3.7%
Non	506	57.9%
Inconnu	88	10.1%
Total	874	100,0

Les distributions de ces deux variables changent pour certaines catégories de situation de logement.

La proportion de personnes prises en charge par le CPAS de Namur est systématiquement majoritaire pour chaque situation de logement. Ainsi, parmi les personnes qui séjournent *chez des amis ou de la famille*, 80.7% ont un *dossier actif auprès du CPAS de Namur*. On note également que la proportion de personnes qui ne sont *pas prises en charge par le CPAS* et qui ont séjourné *en institution* est de 34.4%.

Les personnes dénombrées à Namur qui ont *une adresse de référence auprès du CPAS de Namur* sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné *dans l'espace public* (41.9%) et *dans un logement non conventionnel* (43.0%). Les personnes dénombrées qui n'ont *pas d'adresse de référence auprès du CPAS* (de Namur ou d'une autre commune) sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné *en foyer d'hébergement* (67.1%), *en institution* (55.6%), *chez des amis ou de la famille* (66.2%) et dans un logement *sous menace d'expulsion* (97.2%) que les personnes qui ont une adresse de référence auprès du CPAS de Namur ou d'une autre commune.

¹² Les conditions suivantes doivent être remplies pour qu'une personne sans-abri puisse obtenir une adresse de référence auprès d'un CPAS : 1) Ne pas ou ne plus avoir de résidence par manque de ressources suffisantes, 2) Ne pas disposer d'une inscription au registre de la population, 3) Solliciter l'aide du CPAS. Plus d'informations via http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FT_fr/ladresse_de_reference_aupres_du_cpas_ft#m4.

3 Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi

3.1 Origine de l'instabilité de logement

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'origine de la perte d'un logement et donc une instabilité de logement. Nous en donnons un aperçu dans le tableau 24.

Plusieurs raisons peuvent être indiquées pour la même personne. Nous avons dénombré 1193 raisons au total données par les 874 personnes dénombrées.¹³

Tableau 24. Raisons de la perte du logement des personnes sans-abri dénombrées.

	Fréquences	%
Problèmes relationnels	133	15.2
Conflit avec la famille ou les amis	128	14.6
Initiative du propriétaire (expulsion)	88	10.0
Fin de bail	88	10.0
Problèmes psychiques	77	8.8
Raisons financières (ex. dettes)	77	8.8
Immigration	60	6.9
Sortie d'institution	59	6.7
Addiction	57	6.5
Violence	52	5.9
Logement insalubre/inhabitable	43	4.9
Initiative du propriétaire (rénovation, vente)	18	2.0
Décès	17	1.9
Perte d'emploi	12	1.3
Force majeure (ex. Incendie, inondation)	12	1.3
Incarcération	12	1.3
N'a jamais eu de logement	27	3.1
Autre	67	7.6
Inconnu	166	19.0

Les personnes ont le plus souvent indiqué comme raisons de la perte du logement les *problèmes relationnels* (15.2% des personnes ont indiqué les problèmes relationnels comme une des raisons de leur situation d'instabilité de logement), les *conflits avec la famille ou les amis* (14.6%), *l'expulsion par le propriétaire* (10.0%), *la fin du bail* (10.0%), les *problèmes psychiques* (8.8) et des *raisons financières* (8.8%). Pour 166 personnes, la raison était *inconnue* (19.0%). Environ 7.6% (67 personnes) ont indiqué

¹³ Etant donné que les raisons de l'instabilité de logement peuvent être multiples, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (874) et non sur le nombre de raisons dénombrées (1193). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

une *autre* raison parmi lesquelles on retrouve notamment : « *Fin de procédure* » (8 personnes), « *Sortie centre d'accueil* » (8 personnes) et « *Choix personnel/volontaire* » (6 personnes).

21.0% des personnes qui ont séjourné *en foyer d'hébergement* évoquent des *problèmes relationnels* comme raison de leur instabilité de logement, 19.2% évoquent un *conflit avec la famille ou les amis* et 15.0% évoquent de la *violence*.

33.3% des personnes qui ont séjourné *en institution* invoquent des *problèmes psychiques* comme une des raisons de leur instabilité de logement.

19.0% des personnes qui ont séjourné *chez des amis ou de la famille* sont en instabilité de logement notamment à cause de *problèmes relationnels*, 15.2% en raison d'une *fin de bail*, 16.9% en raison d'un *conflit avec la famille ou les amis*, 10.3% pour des *raisons financières* et 11.0% en raison d'une *immigration*.

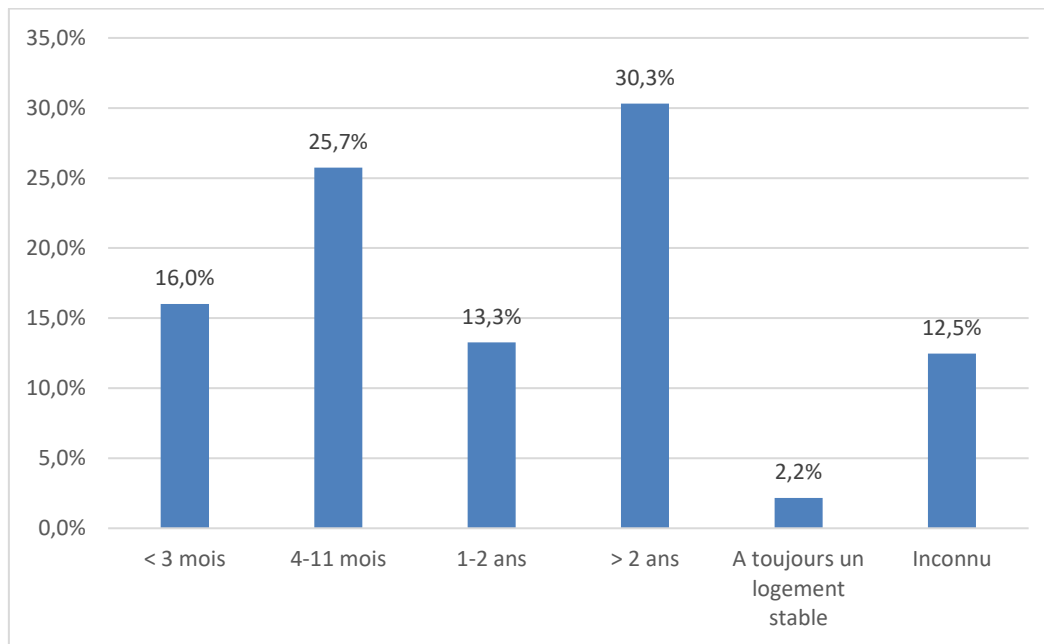
3.2 Durée de l'instabilité de logement

Nous pouvons établir un graphique de la durée de l'instabilité de logement. Le dénombrement montre que 41.7% des personnes sans-abri et sans chez-soi sont dans une situation d'instabilité de logement depuis *moins d'un an*. Parmi elles, 140 personnes sont en instabilité de logement depuis *moins de trois mois* (16.0%) et 225 personnes depuis *4 à 11 mois* (25.7%). Environ 381 personnes dénombrées sont en instabilité de logement depuis *un an ou plus* (43.6%) parmi lesquelles 116 personnes le sont depuis *1 ou 2 ans* (13.3%) alors que 265 personnes le sont depuis *2 ans ou plus* (30.3%). Environ 2.2% des personnes dénombrées ont *toujours un logement stable*, mais risquent d'être expulsées (19 personnes). Pour 109 personnes, la durée d'instabilité de logement est *inconnue* (12.5%).

Tableau 25. Durée de l'instabilité de logement des personnes sans-abri dénombrées à Namur

	Fréquences	%
Moins de trois mois	140	16.0%
Quatre à onze mois	225	25.7%
Un à deux ans	116	13.3%
Plus de deux ans	265	30.3%
A toujours un logement stable	19	2.2%
Inconnu	109	12.5%
Total	874	100%

Figure 2. Durée de l'instabilité de logement (en %) (N=874).



La répartition de la durée de l'instabilité de logement change selon les catégories de situation de logement.

Les personnes en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné *dans l'espace public* (46.5% des personnes ayant séjourné dans l'espace public sont en instabilité de logement depuis plus de 2 ans), *en hébergement d'urgence* (36.4%), *en institution* (28.9%) et *dans un logement non conventionnel* (49.5%).

En foyer d'hébergement, il y a proportionnellement plus de personnes en instabilité de logement depuis 4-11 mois tout comme chez les amis ou la famille (32.1%) et en logement sous menace d'expulsion (22.2%).

4 Quelques groupes spécifiques

Dans la suite de ce chapitre, nous aborderons certains groupes spécifiques. Nous commençons par les enfants directement concernés par la situation de logement de leurs parents et nous poursuivons avec une comparaison entre les hommes et les femmes. Nous abordons ensuite successivement différents groupes spécifiques : les jeunes adultes, les personnes présentant des problèmes psychiques/psychiatriques, les personnes du public Housing First, les personnes sans revenu, les personnes qui reçoivent l'aide du CPAS, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil et les personnes qui ont séjourné chez des amis ou de la famille. Pour chacun de ces groupes, nous donnons une description du profil sur bases des informations récoltées lors du dénombrement. Les analyses et descriptions ne sont pas réalisées lorsque l'effectif des sous-groupes est jugé trop faible et ce, afin d'assurer une certaine fiabilité et pertinence dans les interprétations.

4.1 Enfants directement concernés par la situation de logement

Comme indiqué précédemment, nous avons examiné le nombre d'enfants mineurs par adulte. Il peut s'agir d'enfants directement concernés (enfants qui partagent la situation de logement avec leurs parents) ou d'enfants indirectement concernés (enfants qui ne partagent pas la situation de logement avec leurs parents). Dans cette section, nous discutons de certains des résultats du dénombrement des personnes sans-abri ayant des enfants mineurs directement concernés par la situation de logement. Au total, il y a 272 enfants mineurs directement concernés par la situation de logement de leurs parents¹⁴. 161 personnes sans-abri dénombrées à Namur ont au moins 1 enfant directement concerné par leur situation de logement tandis que 154 personnes ont au moins 1 enfant indirectement concerné par leur situation de logement (une même personne peut avoir des enfants directement et indirectement concernés par la situation de logement).

4.1.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Parmi les 1146 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées, nous avons compté au moins 272 enfants mineurs directement concernés par la situation de logement de leur(s) parent(s). Le tableau 26 montre la situation de vie de ces enfants la nuit du 29 octobre 2021.

Tableau 26. Situation de logement des enfants mineurs directement concernés au 29 octobre 2021.

	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	0	0.0%
2 En hébergement d'urgence	4	1.5%
3 En foyer d'hébergement (maison d'accueil, log. transit)	101	37.1%
4 En institution	21	7.7%
5 En logement non conventionnel	11	4.0%
6 Chez des amis ou de la famille	103	37.9%
Total ETHOS LIGHT	240	88.2%
7 Sous menace d'expulsion	16	5.9%
Inconnu	16	5.9%
Total	272	100,0

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, aucun enfant dénombré n'était avec son ou ses parent(s) *dans l'espace public*¹⁵. Le groupe le plus important d'enfants a séjourné avec son ou ses parent(s) *chez des*

¹⁴ Etant donné que les deux parents d'un même enfant peuvent être dénombrés, une surestimation du nombre d'enfants directement concernés est possible puisque le même enfant pourrait être indiqué via ses deux parents. Pour éviter cette surestimation, une analyse plus approfondie se basant sur l'identifiant anonyme du partenaire de chaque personne est réalisée.

¹⁵ Notons que le territoire namurois ne comptait que 33 places en abri de nuit le jour du dénombrement et que les enfants n'étaient pas accueillis à cet endroit. Nous ne sommes pas en mesure de dire si les enfants avec leurs familles ont été

amis ou de la famille (103 enfants, 37.9%). De plus, 101 enfants ont séjourné avec leur(s) parent(s) (37.1%) *en foyer d'hébergement* (37.1%). 21 enfants étaient avec leur(s) parent(s) *en institution* (7.7%) tandis que 11 enfants étaient avec leur(s) parent(s) *en logement non conventionnel* (4.0%). Enfin, 16 enfants étaient avec leur(s) parent(s) dans un logement *sous menace d'expulsion* (5.9%). Pour 16 autres enfants qui étaient dans la même situation de logement que leur(s) parent(s), la situation précise est *inconnue* (5.9%).

4.1.2 Quelques caractéristiques du profil des enfants mineurs directement concernés

161 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Namur ont un ou des enfants directement concernés par leur situation de logement.

Plus de la moitié des personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des enfants directement concernés sont de *nationalité belge* (93 parents, 57.8%). Cependant, 46.5% des parents sont *nés en Belgique* (75 personnes). Les autres pays de naissance les plus courants de ces parents sont « *Maroc* » (8 parents, 4.9%), « *Cameroun* » (6 parents, 3.7%) et « *Roumanie* » (6 parents, 3.7%). La plupart des parents qui n'ont pas la nationalité belge résident en Belgique avec un *titre de séjour permanent* (24 parents, 14.8%) ou n'ont *pas de document de séjour valide* (24 parents, 14.8%). 13 parents qui n'ont pas la nationalité belge ont un *titre de séjour temporaire* (8.0%) et 5 ont *une procédure en cours* (3.1%)

Plus de la moitié des parents sont *isolés avec enfant(s)*, c'est-à-dire famille monoparentale actuellement (91 parents, 56.2%). 48 parents sont *en couple avec enfant(s)* (29.6%) tandis que 9 personnes sont *avec leurs parents avec enfant(s)* (5.6%).

21 parents sont aux prises avec des *problèmes psychiques/psychiatriques* (13.0%). 9 parents ont une *problématique d'addiction* (5.6%). Plus d'un parent sur trois n'a *pas de problème de santé* (71 personnes, 43.8%).

Moins d'un parent sur dix a déjà été *en prison* (7 personnes, 4.3%), *en institut d'aide à la jeunesse* (7 personnes, 4.3%) ou *en établissement psychiatrique* (13 personnes, 8.0%)

Presque la moitié des parents dispose d'un *revenu d'intégration ou équivalent* (73 personnes, 45.1%). Un parent sur cinq ne dispose d'*aucun revenu* (35 personnes, 21.6%).

Plus de la moitié des personnes sans-abri ayant des enfants directement concernés est en instabilité de logement depuis moins d'un an (95 personnes, 58.6%). Parmi ces parents, 37 sont en instabilité de logement *depuis moins de 3 mois* (22.8%) et 58 depuis une *période entre 4 et 11 mois* (35.8%). 5 parents ont *toujours un logement stable sous menace d'expulsion* (3.1%). 44 parents sont en instabilité de logement *depuis plus d'un an* (44 personnes, 27.1%) dont 24 *depuis plus de 2 ans* (14.8%)

Enfin, la plupart des parents ont un *dossier actif auprès du CPAS* (132 parents, 81.5%). La plupart des parents n'ont *pas d'adresse de référence au CPAS* (135 parents, 83.3%).

accueillies sur d'autres territoires ou s'il y a eu un doute lors de l'encodage sur la catégorie du logement de ces personnes. Par souci de fiabilité, nous avons décidé de garder les chiffres tels qu'ils ont été encodés.

4.2 Les femmes sans-abri et sans chez-soi

Nous avons dénombré 311 femmes sans-abri et sans chez-soi à Namur ce qui équivaut à 35.6% du total des personnes dénombrées.

4.2.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Tableau 27. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 selon le genre.

	Nombre de femmes	%	Nombre d'hommes	%
1 Dans l'espace public	12	3.9%	74	13.2%
2 En hébergement d'urgence	8	2.6%	36	6.4%
3 En foyer d'hébergement	80	25.7%	86	15.3%
4 En institution	37	11.9%	53	9.4%
5 Dans un logement non conventionnel	14	4.5%	79	14.1%
6 Chez des amis ou de la famille	121	38.9%	169	30.0%
Total ETHOS LIGHT	272	87.5%	497	88.4%
7 Sous menace d'exclusion	18	5.8%	18	3.2%
Inconnu	21	6.7%	47	8.4%
Total	311	100%	562	100%

Ces femmes sans-abri étaient plus susceptibles que les hommes sans-abri de séjourner *en foyer d'hébergement* la nuit du 28 au 29 octobre 2021 (25.7% de femmes par rapport à 15.3% d'hommes) ou *chez des amis ou de la famille* (38.9% par rapport à 30.0%). Les femmes dénombrées étaient moins susceptibles que les hommes dénombrés de séjourner *dans l'espace public* (3.9% contre 13.2%), *en hébergement d'urgence* (2.6% contre 6.4%) ou *dans un logement non conventionnel* (4.5% contre 14.1%). La proportion d'hommes et de femmes est comparable concernant le séjour en institution (11.9% des femmes dénombrées par rapport à 9.4% des hommes dénombrés et dans un logement sous menace d'expulsion (5.8% par rapport à 3.2%)

4.2.2 Quelques caractéristiques du profil

Les femmes sans-abri dénombrées n'ont pas significativement plus souvent la *nationalité belge* que les hommes sans-abri dénombrés (73.6% de femmes par rapport à 71.7% d'hommes) et ne sont pas significativement plus souvent *nées en Belgique* (65.3% par rapport à 64.2%).

Les femmes sans-abri dénombrées sont moins susceptibles d'être *isolées sans enfant* que les hommes (43.7% par rapport à 71.7%). Elles sont plus souvent *isolées avec enfant(s)* (31.5% contre 5.7%). Elles vivent également plus souvent *en couple avec enfant(s)* (10.3% contre 5.0%).

Les femmes dénombrées ont moins souvent *aucun enfant directement concerné par leur situation de logement* que les hommes dénombrés (45.7% contre 68.5%). Elles sont plus susceptibles d'avoir *1 enfant* (20.9% par rapport à 3.4%), *2 enfants* (9.6% par rapport à 1.4%) ou *3 enfants* (5.5% par rapport à 0.9%)

que les hommes dénombrés. Les femmes dénombrées sont cependant plus susceptibles de n'avoir *aucun enfant indirectement concerné* que les hommes (62.7% contre 56.4%).

Les femmes dénombrées étaient moins susceptibles de souffrir de problèmes d'*addictions* que les hommes dénombrés (13.8% contre 34.0%).

Les femmes dénombrées étaient moins susceptibles d'avoir déjà été *en prison* (3.2% par rapport à 19.6%). La proportion de femmes dénombrées ayant déjà séjourné *en institut d'aide à la jeunesse* est comparable à celle des hommes (7.4% par rapport à 7.8%). Le constat est identique en ce qui concerne le séjour en *établissement psychiatrique* (21.9% par rapport à 18.3%).

Les femmes dénombrées perçoivent plus souvent un *revenu de remplacement* que les hommes (74.3% contre 68.9%).

4.2.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

L'instabilité de logement est plus souvent due à des *problèmes relationnels* chez les femmes dénombrées que chez les hommes dénombrés (19.3% par rapport à 13.0%), plus souvent à des *conflits avec la famille ou les amis* (16.1% par rapport à 13.9%) et à la *violence* (10.6% contre 3.4%). L'origine de l'instabilité de logement est plus souvent *inconnue* chez les hommes dénombrés que chez les femmes dénombrées (22.8% contre 11.9%).

Les femmes dénombrées sont proportionnellement en instabilité de logement depuis moins longtemps que les hommes. Elles sont plus souvent en instabilité depuis *moins de trois mois* (19.3% par rapport à 14.2%) et *entre 4 et 11 mois* (35.0% par rapport à 20.6%). Les hommes dénombrés sont plus souvent en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* (35.6% par rapport à 20.6%). La proportion de femmes en instabilité de logement *depuis 1 à 2 ans* est comparable à la proportion d'hommes en instabilité de logement depuis la même période (13.9% par rapport à 12.2%).

Les femmes dénombrées ne sont pas significativement plus susceptibles d'avoir un *dossier actif auprès du CPAS de la commune de Namur* par rapport aux hommes puisque les proportions sont comparables (69.9% contre 68.5%). Elles sont cependant plus nombreuses à *ne pas avoir d'adresse de référence auprès d'un CPAS* (72.3% contre 50.0%).

4.3 Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi

Les jeunes adultes sont les personnes dénombrées âgées de 18 à 25 ans. Nous avons dénombré 174 jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi à Namur¹⁶. Environ 1 personne sur 5 du public dénombré est un jeune adulte (19.9%). Dans les résultats ci-dessous, nous comparons ce groupe de jeunes adultes avec les autres adultes sans-abri (de 26 à plus de 80 ans).

4.3.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les jeunes adultes dénombrés dans la nuit du 28 au 29 octobre ont moins souvent séjourné *en institution* par rapport aux autres adultes dénombrés (6.3% des jeunes adultes dénombrés séjournaient en

¹⁶ Nous incluons également les 3 mineurs d'âge dénombrés même s'ils ne sont officiellement pas encore des adultes.

institution contre 11.3% des adultes de plus de 25 ans qui séjournèrent en institution) et moins souvent *dans un logement non conventionnel* (6.3% contre 11.7%). Ils séjournèrent proportionnellement plus *chez des amis ou de la famille* (48.9% par rapport à 29.3%). La proportion de jeunes adultes qui séjournèrent *en foyer d'hébergement* est comparable à la proportion des autres adultes qui séjournèrent *en foyer d'hébergement* (20.1% par rapport à 18.9%)

4.3.2 Quelques caractéristiques du profil

Les jeunes adultes dénombrés sont moins susceptibles d'être *isolés sans enfant* que les personnes âgées de 26 à plus de 80 ans dénombrées (57.5% par rapport à 62.7%) et moins susceptibles d'être *isolé avec enfant(s)* (8.0% contre 16.6%).

Les jeunes adultes sont plus susceptibles de *ne pas avoir d'enfant directement concerné par leur situation de logement* par rapport aux personnes âgées de 26 à plus de 80 ans (62.6% contre 59.7%) ni *d'enfants indirectement concernés* (64.9% contre 57.0%).

Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi dénombrés sont légèrement plus susceptibles d'avoir un *handicap mental* par rapport aux personnes dénombrées de plus de 25 ans (10.9% contre 7.0%). Ils sont cependant proportionnellement moins nombreux à avoir des *problèmes psychiques/psychiatriques* (20.1% contre 26.6%) et des *problèmes d'addictions* (13.2% contre 30.1%). Ils sont également plus nombreux à n'avoir *aucun problème de santé* par rapport aux personnes de plus de 25 ans (40.8% contre 20.0%).

Les jeunes adultes étaient moins susceptibles d'avoir déjà séjourné *en prison* (8.0% par rapport à 15.1%) ou *en établissement psychiatrique* (12.1% par rapport à 21.4%). Cependant, ces jeunes adultes étaient plus susceptibles d'avoir séjourné *dans un institut d'aide à la jeunesse* (22.4% par rapport à 4.0%).

Les jeunes adultes dénombrés sont plus susceptibles de recevoir un *revenu d'intégration (ou équivalent)* par rapport aux personnes dénombrées de plus de 25 ans (68.4% contre 39.7%). La proportion de jeunes adultes qui n'a *pas de revenu* est comparable à la proportion d'adultes de plus de 25 ans qui n'a *pas de revenu* (17.8% par rapport à 17.7%).

4.3.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les jeunes adultes sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement à cause d'une *fin de bail* (20.1% contre 7.6%), de *problèmes relationnels* (21.3% contre 13.7%) et/ou d'un *conflit avec la famille ou les amis* (31.0% contre 10.6%) par rapport aux personnes de plus de 25 ans.

Les jeunes adultes dénombrés sont en instabilité de logement depuis moins longtemps que les autres personnes dénombrées. Les jeunes adultes sont plus souvent en instabilité de logement depuis *moins de trois mois* (25.3% contre 13.7%) et *depuis 4 à 11 mois* (35.6% contre 23.3%). Ils sont moins souvent en instabilité de logement depuis *plus de deux ans* (14.9% contre 34.1%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne la période *1-2 ans* (12.1% par rapport à 13.6%).

Les jeunes adultes ont moins souvent une adresse de référence auprès du CPAS de Namur par rapport aux personnes âgées de 26 à 80 ans (19.0% contre 30.7%).

4.4 Les personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés)

Nous avons dénombré 221 personnes sans-abri et sans chez-soi qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés). Ce groupe représente 25.3% du total des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Namur. Nous comparons ce groupe avec les personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées qui ne souffrent pas de problèmes psychiques/psychiatriques.

4.4.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les personnes dénombrées ayant des problèmes psychiques/psychiatriques ont séjourné plus souvent que les personnes sans ces problèmes *en foyer d'hébergement* (22.6% contre 17.7%) et *en institution* (21.7% contre 6.5%). Ils étaient moins susceptibles de séjourner *dans un logement non conventionnel* (6.3% contre 12.2%) et *chez des amis ou de la famille* (19.9% contre 37.6%). Leur situation de logement était plus susceptible d'être inconnue (9.0% contre 7.4%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le séjour *dans l'espace public* (12.2% par rapport à 9.1%).

4.4.2 Quelques caractéristiques du profil

Les personnes dénombrées ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont plus souvent la *nationalité belge* que les personnes dénombrées sans ces problèmes (84.6% de ceux qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques ont la nationalité belge contre 68.3% pour ceux qui n'ont pas ces problèmes). Ils sont également plus souvent *nés en Belgique* (77.4% contre 60.2%).

Les personnes ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent des *enfants directement concernés par leur situation de logement* que les personnes sans ces problèmes (11.7% contre 24.8%). Ce groupe vit plus souvent *isolé sans enfant* (74.7% contre 57.2%) mais moins souvent *isolés avec des enfant(s)* (10.9% contre 16.2%).

Il existe également quelques différences dans les problèmes de santé entre les deux groupes. Les personnes dénombrées qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus susceptibles d'avoir une *addiction* (ou une suspicion de celle-ci) que celles qui ne connaissent pas ces problèmes (37.1% contre 23.4%). Elles ont également plus souvent des *problèmes physiques à long terme* (17.6% contre 10.2%).

Il existe également des différences en termes de séjour en institution. Les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus susceptibles d'avoir séjourné *en prison* que les personnes dénombrées qui ne connaissent pas ces problèmes (18.6% contre 12.2%). Ce constat est identique en ce qui concerne le séjour *en institut d'aide à la jeunesse* (13.1% contre 5.9%) et *en établissement psychiatrique* (51.6% contre 8.8%).

Il existe d'autres différences entre les deux groupes en termes de sources de revenus. Les personnes dénombrées ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent un *revenu d'intégration (ou équivalent)* (38.5% contre 47.8%) mais de manière plus générale, plus souvent un *revenu de remplacement* (83.7% par rapport à 66.4%). Ils bénéficient plus souvent de prestations de *mutuelle ou d'invalidité* (14.9% contre 6.8%) et/ou d'une *allocation de handicap* (22.2% contre 2.2%). Ce

groupe est moins souvent sans *aucun revenu* que le groupe sans problèmes psychiques/psychiatriques (11.8% contre 19.7%).

4.4.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les personnes dénombrées souffrant de problèmes psychiques/psychiatriques se retrouvent plus souvent dans cette situation d'instabilité de logement à cause de *problèmes relationnels* que les personnes qui ne connaissent pas ces problèmes (19.0% par rapport 13.7%) et/ou à cause de *conflits avec la famille ou les amis* (19.5% par rapport à 12.9%). La tendance est similaire en ce qui concerne la *violence* (11.8% contre 3.9%) et l'*addiction* comme cause d'instabilité de logement (14.5% contre 3.9%) tout comme les *raisons financières* (14.9% contre 6.8%).

Les personnes souffrant de problèmes mentaux/psychiatriques sont plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans (38.0% par rapport à 27.9%). Les proportions des deux groupes sont comparables pour chaque période : *moins de 3 mois* (15.8% par rapport à 16.0%), *4 à 11 mois* (23.5% par rapport à 26.3%) et *1-2 ans* (14.9% par rapport à 12.6%).

Enfin, les personnes dénombrées qui ont (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont plus souvent une *adresse de référence auprès d'un CPAS* (de Namur ou d'une autre commune) par rapport aux personnes qui ne connaissent pas ces problèmes (37.1% contre 30.4%).

4.5 Groupe cible du programme *Housing First*

Dans cette étude, nous définissons le groupe cible *Housing First* comme étant les personnes qui sont en instabilité de logement depuis longtemps (plus de deux ans) et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Au total, 148 personnes dénombrées appartiennent à ce groupe (16.9%). Il s'agit d'une délimitation relativement stricte du groupe-cible du programme *Housing First*. Dans la pratique, les conditions d'inclusion au programme peuvent être moins strictes (par exemple, l'instabilité de logement de longue durée n'est pas une condition de base).

4.5.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Le 29 octobre 2021, ces personnes étaient plus susceptibles que les personnes n'appartenant pas à ce groupe cible de séjourner *dans l'espace public* (21.6% par rapport à 7.4%), *en hébergement d'urgence* (8.1% par rapport à 4.4%), *en institution* (16.2% par rapport à 9.1%) et *dans un logement non conventionnel* (14.9% par rapport à 9.7%). Les personnes du groupe cible *Housing First* sont moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas au groupe cible *Housing First* de séjourner *en foyer d'hébergement* (11.5% par rapport à 20.6%) et *chez des amis ou de la famille* (12.8% par rapport à 37.2%).

4.5.2 Quelques caractéristiques du profil

Parmi les *hommes* dénombrés, 20.2% appartiennent au groupe *Housing First* tandis que parmi les *femmes* dénombrées, 10.9% appartiennent au groupe *Housing First*.

Il existe également des différences entre les groupes d'âge. Les personnes du groupe HF sont proportionnellement plus âgées que les personnes qui ne font pas partie du groupe HF. Ainsi, les

personnes qui ne font pas partie du groupe HF sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes faisant partie du groupe HF dans les tranches d'âge les plus jeunes : les *18-25 ans* (6.1% appartiennent au groupe HF par rapport à 22.3% qui n'appartiennent pas au groupe HF) tout comme les *26-29 ans* (2.7% par rapport à 11.1%). Au contraire, les personnes qui appartiennent au groupe HF sont proportionnellement plus nombreuses dans les tranches d'âge plus âgées : les *30-39 ans* appartiennent plus souvent au groupe cible que non (34.5% par rapport à 24.4%) tout comme les *60-69 ans* (9.5% par rapport à 4.3%).

Les personnes qui appartiennent au groupe cible Housing First ont plus souvent la *nationalité belge* que les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe cible (87.2% contre 69.4%). Il en va de même pour le pays de naissance : les personnes appartenant au groupe cible du programme Housing First sont plus souvent *nées en Belgique* que celles qui n'en font pas partie (79.7% contre 61.7%).

Les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First ont plus souvent des *d'addiction* que les personnes n'appartenant pas au groupe cible (66.9% par rapport à 18.5%). Cependant, la proportion de personnes ayant des *problèmes physiques à long terme* est comparable parmi les personnes HF et les personnes non-HF (14.2% par rapport à 11.6%).

En outre, les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First ont plus souvent été *en prison* que les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe cible (25% contre 11.4%). Ils sont également plus à avoir séjourné *en établissement psychiatrique* par rapport aux personnes n'appartenant pas au groupe cible (38.5% contre 15.6%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne le passé en *institut d'aide à la jeunesse* (6.8% contre 7.8%).

En ce qui concerne les sources de revenus, aucune des personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First ne possède un *emploi* alors que 5.9% des personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible ont un emploi. En revanche, ils sont plus susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* (83.8% par rapport à 68.2%).

4.5.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement, par rapport au groupe qui n'appartient pas au programme *Housing First*, à cause de *problèmes psychiques* (22.3% par rapport à 6.0%) et/ou *d'addiction* (20.3% par rapport à 3.7%). Cependant, les proportions sont comparables en ce qui concerne les *problèmes relationnels* (15.5% par rapport à 15.2%) et le *conflit avec la famille ou les amis* (14.2% par rapport à 14.7%).

Enfin, ces personnes ont plus souvent *une adresse de référence auprès du CPAS* que les personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible Housing First (59.4% contre 26.3%).

4.6 Les personnes sans-abri et sans chez-soi sans revenu

Nous avons dénombré 155 personnes, soit 17.7% de tous les adultes dénombrés, qui n'ont aucun revenu. En d'autres termes, ils ne disposent d'aucun revenu provenant d'un emploi (formel ou informel), ni d'un revenu de remplacement ou d'une prestation. Nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui ont un revenu (par le biais d'un emploi, d'un revenu de remplacement et/ou d'une prestation).

4.6.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les personnes sans revenu dénombrées étaient plus susceptibles de séjourner *en institution* dans la nuit du 28 octobre au 29 octobre 2021 par rapport aux personnes avec un revenu (16.8% contre 8.9%) ainsi que *chez des amis ou de la famille* (39.4% contre 31.8%). Les personnes sans revenu étaient par contre moins susceptibles de séjourner *en foyer d'hébergement* (5.8% contre 21.8%). La proportion de personnes sans revenu qui a séjourné *dans l'espace public* est comparable à celle des personnes avec revenu qui a séjourné *dans l'espace public* (9.7% par rapport à 9.9%). Le constat est similaire en ce qui concerne le séjour *dans un logement non conventionnel* (10.3% par rapport à 10.7%).

4.6.2 Quelques caractéristiques du profil

Les différences au niveau de l'âge entrent les personnes ayant un revenu et les personnes n'ayant pas de revenu sont peu significatives. En effet, les proportions sont comparables en ce qui concerne la tranche *18-25 ans* (18.1% par rapport à 19.9%), *26-29 ans* (12.9% par rapport à 9.0%), *30-39 ans* (27.7% par rapport à 25.7%) et *40-49 ans* (23.9% par rapport à 20.3%). Les autres tranches d'âge possèdent des effectifs trop faibles que pour pouvoir juger de la significativité.

Les personnes sans revenu ont beaucoup moins souvent la *nationalité belge* (26.5% des personnes sans revenu ont la nationalité belge contre 82.3% des personnes avec revenu qui ont la nationalité). Ils sont également moins souvent *nés en Belgique* que les personnes ayant un revenu (20.0% contre 74.3%). Le statut de résidence des personnes non-Belges diffère également entre les deux groupes. Les personnes sans revenu n'ont plus souvent *pas de document de séjour valide* par rapport aux personnes avec un revenu (74.8% contre 20.9%).

Il existe quelques différences dans la composition des ménages. Les personnes sans revenu résident plus souvent en couple et sont moins souvent isolées. Ces personnes sont moins souvent *isolées sans enfant* (51.0% contre 63.9%). Ils sont plus souvent *en couple avec enfant(s)* (12.9% contre 5.7%) par rapport aux personnes ayant un revenu. Les personnes sans revenu sont moins susceptibles de n'avoir *aucun enfant directement impliqué* (51.6% contre 62.2%) mais sont plus susceptibles d'avoir *un au moins un enfant* (22.5% contre 17.6%) que les personnes ayant un revenu.

En ce qui concerne les problèmes de santé, les personnes sans revenu sont moins susceptibles d'avoir des *problèmes mentaux/psychiatriques* que celles qui ont un revenu (16.8% contre 27.1%) et/ou des *problèmes d'addiction* (16.8% contre 28.7%). La proportion de personnes sans revenu n'ayant *aucun problème de santé* est comparable à la proportion de personnes avec un revenu n'ayant *aucun problème de santé* (25.8% par rapport à 23.8%).

Les personnes sans revenu sont moins susceptibles d'avoir séjourné *en prison* que les personnes ayant un revenu (9.7% contre 14.4%) et *en un établissement psychiatrique* (8.4% contre 21.9%).

4.6.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Parmi les raisons de la perte de la sécurité du logement, les personnes sans revenu ont moins souvent indiqué que l'origine de la perte de leur logement était des *problèmes relationnels* (7.7% des personnes sans revenu contre 16.8 % des personnes avec revenu) et/ou un *conflit avec la famille ou les amis* (6.5% contre 16.4%). L'immigration, en revanche, est plus souvent indiquée comme raison (24.5% contre

3.1%). Ils sont également plus nombreux à ne jamais avoir eu de logement par rapport aux personnes avec un revenu (10.3% contre 1.5%). Les proportions concernant les *raisons financières* comme origine de la perte de logement sont comparables (9.7% par rapport à 8.6%).

La durée de l'exclusion liée au logement diffère également. Les personnes sans revenu sont plus souvent en instabilité de logement *depuis au moins 2 ans* par rapport aux personnes avec un revenu (38.7% contre 28.6%). Ils sont moins souvent en instabilité de logement *depuis 4 à 11 mois* (12.3% contre 28.7%). L'origine de l'instabilité de logement est également plus souvent *inconnue* par rapport aux personnes avec un revenu (21.9% contre 10.4%).

Enfin, ces personnes sont plus nombreuses à ne pas avoir d'adresse de référence auprès du CPAS par rapport aux personnes ayant un revenu (82.6% contre 52.4%).

4.7 Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS

Un groupe de 130 personnes, soit 14.9 % de l'ensemble des personnes dénombrées, n'a pas de dossier actif auprès du CPAS (il peut s'agir du CPAS de Namur ou du CPAS d'une autre commune). Nous comparons ce groupe avec le groupe de personnes qui a un dossier actif auprès du CPAS.

4.7.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif au CPAS séjournent plus souvent *dans l'espace public* (14.6% des personnes qui n'ont pas de dossier actif au CPAS contre 7.8% des personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS), *en institution* (23.8% contre 8.3%). En revanche, ce groupe séjourne moins souvent par rapport aux personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS *en foyer d'hébergement* (6.9% contre 22.5%) et *chez des amis ou de la famille* (28.5% contre 35.0%). Les proportions sont identiques en ce qui concerne le séjour en hébergement d'urgence (4.6%) et comparables en ce qui concerne le séjour dans un logement non conventionnel (11.5% par rapport à 9.5%). La situation de séjour est moins souvent inconnue pour les personnes n'ayant pas de dossier actif auprès du CPAS (4.6% contre 8.4%).

4.7.2 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, il n'y a pas de différences significatives entre les *hommes* et les *femmes* en ce qui concerne le fait de ne pas avoir un dossier actif auprès du CPAS. Ainsi, parmi les hommes, 14.1% n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS tandis que cela concerne 16.4% des femmes.

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont proportionnellement moins nombreuses à avoir la *nationalité belge* que les personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS (58.5% contre 75.5%) et à être *nées en Belgique* (46.9% contre 68.8%).

Il existe également des différences au niveau du statut de séjour des personnes qui n'ont pas la nationalité belge. La proportion de personnes qui n'ont pas de document de séjour valide est plus élevée dans le groupe des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS que dans le groupe des personnes qui en ont un (61.5% contre 44.1%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont moins souvent des *problèmes d'addiction* que celles qui en ont un (20.8% contre 27.9%). Leurs problèmes de santé sont plus souvent *inconnus* que ceux des personnes qui bénéficient d'une aide (21.5% contre 13.4%).

Il existe également des différences concernant les séjours en institution. Le groupe qui n'a pas de dossier actif auprès du CPAS est plus susceptible d'avoir séjourné *en établissement psychiatrique* que le groupe qui a un dossier actif auprès du CPAS (26.2% contre 18.6%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS n'ont plus souvent *pas de revenu* par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS (42.3% par rapport à 13.36%). Ils sont également moins susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* (46.9% par rapport à 78.6%).

4.7.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Il existe quelques différences entre les deux groupes quant aux raisons de la perte de la sécurité du logement. Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS perdent moins souvent la sécurité de leur logement en raison d'un *conflit avec des amis ou de la famille* que les personnes qui reçoivent de l'aide d'un CPAS (10.0 % des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS contre 16.8 % des personnes qui ont un dossier actif) et/ou de *problèmes relationnels* (10.8% contre 17.6%). En revanche, elles sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement à cause de *problèmes psychiques* (15.4% contre 8.3%) et/ou d'une *immigration* (13.1% contre 5.6%).

La durée de l'exclusion liée au logement diffère également selon les deux groupes. Les personnes qui n'ont pas de dossier sont plus souvent en instabilité de logement *moins de 3 mois* par rapport aux personnes qui en ont un (20.8% contre 15.7%) mais ils sont moins souvent en instabilité de logement depuis *4 à 11 mois* (21.5% contre 27.8%). Les personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS sont également proportionnellement moins nombreuses à être en instabilité de logement *depuis 1 à 2 ans* (8.5% contre 14.8%) et *depuis plus de 2 ans* (27.7% contre 31.9%). L'origine de l'instabilité de logement est plus souvent *inconnue* par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS (20.0% contre 7.5%).

Enfin, les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont plus nombreuses à ne pas avoir d'adresse de référence auprès d'un CPAS (89.2% contre 56.3%).

4.8 Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil »

Les personnes qui ont séjourné durant la nuit du 28 au 29 octobre 2021 dans l'espace public, en hébergement d'urgence, dans un squat, un garage, une voiture ou une tente sont considérées comme des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil ». Dans la nuit du 28 au 29 octobre, nous avons dénombré 195 personnes adultes en situation de sans-abrisme bas seuil à Namur ce qui représente 22.3% du total des adultes dénombrés à Namur. Dans ce qui suit, nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil.

4.8.1 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, les hommes sont plus nombreux que les femmes à être en situation de sans-abrisme bas seuil. Ainsi, 29.7% des *hommes* sont en situation de sans-abrisme bas seuil alors que cela ne concerne que 9.0% des *femmes*.

Il existe également des différences entre les groupes d'âge. Ainsi, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont moins susceptibles d'avoir entre *18 et 25 ans* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (12.3% par rapport à 21.6%). En revanche, elles sont plus susceptibles d'avoir *50-59 ans* (18.5% par rapport à 11.9%). Les proportions des autres tranches d'âge sont comparables.

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil dénombrées ont plus souvent la *nationalité belge* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (76.4% contre 71.3%) et sont plus souvent *nées en Belgique* (68.2% contre 63.8%).

En termes de problèmes de santé, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil souffrent plus souvent d'une *addiction* (présumée) que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (42.1% contre 22.3%).

Les proportions concernant le passé en institution sont comparables voir identiques. Ainsi, la proportion de personnes en situation de sans-abrisme bas seuil ayant déjà séjourné *en établissement psychiatrique* est presque identique à celle des personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil qui ont séjourné *en établissement psychiatrique* (19.5% par rapport à 19.6%).

En termes de sources de revenus, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont légèrement moins susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* que les personnes qui ne sont pas dans cette situation (67.2% contre 71.9%).

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont moins susceptibles d'avoir *un dossier actif auprès du CPAS* que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (65.1% contre 80.6%). Elles sont par contre plus nombreuses à avoir *une adresse de référence auprès du CPAS* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (39.4% contre 29.8%).

4.8.2 Caractéristiques de l'exclusion au logement

Parmi les raisons de la perte de sécurité du logement, le groupe des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil déclare plus souvent être en insécurité de logement à cause d'*addiction* (9.2% contre 5.7%). La cause de l'insécurité de logement est également plus souvent inconnue par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (40.0% contre 12.9%).

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement depuis plus longtemps que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil. Ils sont moins souvent en instabilité de logement *depuis moins de trois mois* (10.3% contre 17.7%) et *depuis 4-11 mois* (13.8% contre 29.2%). En revanche, ils sont plus souvent en instabilité de logement depuis plus de 2 ans (44.6% contre 26.2%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne la période *1-2 ans* (12.3% par rapport à 13.5%).

4.9 Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui séjournent chez des amis ou de la famille

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, 290 personnes ont été hébergées par leur famille et leurs amis, faute d'une solution de logement personnelle. Ce groupe représente 33.2% de toutes les personnes dénombrées et constitue le plus grand groupe de l'ensemble des personnes dénombrées en termes de situation de logement. Nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui n'ont pas séjourné dans la famille ou chez des amis durant la nuit du 28 au 29 octobre 2021.

4.9.1 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, les femmes séjournent plus souvent dans la famille et chez des amis que les hommes : la part des femmes est plus élevée dans le groupe qui séjourne dans la famille et chez des amis que dans le groupe qui ne séjourne pas dans la famille et chez des amis (41.7% contre 32.5%). C'est l'inverse pour les hommes : la proportion d'hommes est plus faible dans le groupe qui séjourne avec la famille et les amis que dans le groupe qui ne séjourne pas avec la famille et les amis (58.3% contre 67.3%).

Les jeunes personnes sans-abri sont plus susceptibles de séjourner avec leur famille et leurs amis que les personnes sans-abri plus âgées. Par exemple, les personnes qui séjournent dans la famille ou chez des amis sont plus susceptibles d'avoir *18-25 ans* que les personnes qui ne séjournent pas dans la famille ou chez des amis (28.6% contre 15.1%). Cette tendance est également valable pour les *26-29 ans* (13.4% contre 7.9%). En revanche, les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont moins susceptibles d'avoir *30-39 ans* (24.1% contre 27.1%), *40-49 ans* (17.9% contre 22.4%) et *50-59 ans* (11.0% contre 14.6%) que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille.

Il existe également des différences pour le pays de naissance et la nationalité. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles d'avoir la *nationalité belge* (76.4% des personnes qui séjournent avec leur famille et leurs amis ont la nationalité belge contre 71.3% des personnes qui ne séjournent pas avec leur famille et leurs amis). Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont proportionnellement plus souvent *nées en Belgique* que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (68.2% contre 63.6%).

En outre, des différences sont aussi perceptibles dans la composition du ménage. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont moins susceptibles d'être *isolé sans enfant* que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (53.1% par rapport à 65.9%). Les proportions des autres situations de ménage sont comparables. En revanche, les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles d'avoir *au moins 1 enfant directement concerné par la situation de séjour* (22.1% par rapport à 6.6%). Ainsi, 1 personne sur 5 qui séjourne chez des amis ou de la famille a au moins 1 enfant directement concerné.

Il existe également quelques différences dans la perception des problèmes de santé entre les deux groupes. Le groupe qui séjourne chez des parents et amis a moins souvent *des problèmes physiques à long terme* (9.3% contre 13.3%), un *handicap mental* (3.8% contre 9.7%), des *problèmes psychiques/psychiatriques* (15.2% contre 30.2%) et des *problèmes d'addiction* (17.9% contre 31.0%) que les personnes qui ne séjournent pas chez des parents et amis. Ils ont plus souvent *aucun problème de santé* (35.9% contre 18.2%).

Les personnes séjournant avec leur famille et leurs amis plus susceptibles d'avoir séjourné en établissement psychiatrique (11.0% contre 23.7%). Les proportions concernant le passé en prison et le passé en institut d'aide à la jeunesse sont comparables.

Les personnes séjournant chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles de *ne pas avoir de revenu* que les personnes ne séjournant pas chez des amis ou de la famille (21.0% contre 16.0%). En revanche, les proportions concernant un *revenu de remplacement* sont comparables (69.0% par rapport à 71.7%).

4.9.2 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

En ce qui concerne les raisons de la perte de la sécurité du logement, les personnes séjournant avec de la famille et des amis semblent plus susceptibles d'être en insécurité de logement à cause d'une *fin de bail* (15.2% contre 7.5%), de *problèmes relationnels* (19.0% contre 13.3%), d'un *conflit avec la famille ou les amis* (16.9% contre 13.5%) et/ou d'une immigration (11.0% contre 4.8%).

Les personnes hébergées par des amis ou des parents sont plus susceptibles d'avoir été sans domicile pendant une période plus courte que les personnes qui ne sont pas hébergées par des amis ou des parents. Le groupe qui loge dans la famille et chez des amis est plus souvent en instabilité de logement *depuis moins de trois mois* (19.0% contre 14.6%), *4-11 mois* (32.1% contre 22.6%) et *1-2 ans* (15.5% contre 12.2%) que le groupe qui ne séjourne pas dans leur famille ou chez des amis. Elles sont moins souvent en instabilité de logement *depuis plus de 2 ans* (23.1% contre 33.9%).

Chapitre 4 Les résultats qualitatifs

Ce chapitre décrit les résultats qualitatifs du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Namur. Après avoir traité les premiers résultats quantitatifs, nous avons organisé une réunion à laquelle les différents travailleurs qui ont participé au dénombrement ont pu prendre part. Cette réunion, qui prenait la forme d'un groupe de discussion, a eu lieu le 13 décembre 2021 en visioconférence et une cinquantaine de personnes y ont participé. Lors de cette réunion, les premiers résultats ont été présentés aux travailleurs présents et ceux-ci ont pu les commenter. Ensuite, un questionnaire anonyme a été transmis à l'ensemble des travailleurs afin de récolter des récits de cas spécifiques liés au sans-abrisme et à l'absence de chez-soi. Ce questionnaire a été rempli par 12 organisations différentes.

Dans ce chapitre, nous décrivons d'abord les résultats du groupe de discussion au cours duquel les participants ont donné leur avis sur certains résultats quantitatifs. Ensuite, nous examinons quelques récits de cas anonymes de situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi fournis par les organisations participant au dénombrement. Par le biais de ces récits de cas, nous souhaitons également montrer les histoires derrière les chiffres sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Ce chapitre divise les personnes sans-abri et sans chez-soi en différents groupes sur la base de certaines caractéristiques (par exemple, les personnes qui vivent avec des enfants, les personnes issues de l'immigration, les personnes sans-abri depuis 2 ans, etc.). Cela nous permet de faire un focus sur quelques groupes. En réalité, toutefois, ces caractéristiques se chevauchent parfois et ces groupes ne se distinguent pas les uns des autres. Ces combinaisons de caractéristiques révèlent également la complexité de la situation des personnes sans-abri et sans chez-soi. En d'autres termes, nous présentons quelques situations spécifiques, mais nous soulignons en même temps l'importance d'une perspective holistique et globale du phénomène.

1 Réflexions et récits de cas sur les résultats

1.1. Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Certains travailleurs relèvent que les chiffres obtenus grâce au dénombrement révèlent des indicateurs qui sont déjà observés tout ou en partie dans leur travail au quotidien. Ces chiffres seraient assez proches de la réalité du terrain.

1.2. Jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de jeunes adultes sans-abri.

- A. *Un jeune homme de 20 ans qui a un long parcours en institution d'aide à la jeunesse (placements, IPPJ, etc.). A 18 ans, il est sorti d'institution et est arrivé en rue. Il dort dans des*

squats, des abris de nuit ou parfois chez des connaissances qui l'hébergent contre un petit loyer ou des services. Il fréquente différents services d'aides notamment parce qu'il consomme des produits. Il a actuellement un revenu d'intégration. Il fréquente régulièrement nos services mais sans réelle demande d'accompagnement. Il utilise plutôt nos services pour contacter son assistant social du CPAS pour des demandes d'aide financière ou administrative (ex. avances, perte de carte d'identité, etc.).

Ce jeune a de grosses difficultés liées à des problématiques de santé mentale. Il a du mal à gérer son budget et dépense souvent son revenu d'intégration en quelques jours pour des achats compulsifs, des dons d'argent, des prêts d'argent à d'autres personnes, l'achat de ses produits pour consommer, pour faire la fête, etc.

Il fonctionne à la « débrouille » et est depuis environ 2 ans en rue. Il ne cherche pas de logement actuellement car il dit que ce mode de « débrouille » lui convient. En moins de deux ans de rue, son état de santé physique et mental s'est dégradé. Par exemple, il a eu la gale et a de grosses difficultés liées à l'hygiène (par manque d'envie ou d'accès à des espaces sanitaires) ainsi qu'une certaine négligence vestimentaire.

- B. Un jeune homme de 23 ans disposait d'un logement privé individuel mais s'est retrouvé sans logement à la suite d'un parcours carcéral. Il est actuellement hébergé dans sa famille mais cet hébergement est temporaire car il a des relations familiales conflictuelles. Il est donc dans une situation de risque d'arrivée en rue. Il est suivi par nos services depuis quelques temps dans un objectif de maintien du lien, et d'accompagnement vers l'accès au logement et de suivi en logement une fois celui-ci trouvé.*
- C. Nous avons rencontré une personne maghrébine dans un squat. Elle n'avait pas de papier et ne parlait pas français. Elle était assez surprise de nous trouver dans « son » squat et était relativement sur la défensive. Nous avons essayé de la rassurer comme nous pouvions pour qu'il comprenne que nous étions travailleurs sociaux. Finalement, elle nous a dit qu'elle dormait là avec son frère, dans une petite cahute derrière la maison abandonnée. Nous lui avons donné des écharpes, des gants et des chaussettes pour elle et son frère.*
- D. Il s'agit d'une jeune fille pour laquelle une mise en autonomie a été effectuée avec le SRG¹⁷ mais qui s'est soldée par un échec après quelques mois. Elle a eu des difficultés pour gérer la solitude et ses fréquentations et est finalement retournée au SRG. Elle s'est mise à chercher un nouveau logement mais c'était difficile de trouver quelque chose dans les budgets et délais (pour son 18^e anniversaire). Sans solution, elle a décidé de retourner chez sa maman malgré les difficultés relationnelles.*

¹⁷ Services Résidentiels Généraux

Après quelques mois, il y a eu une grosse violence familiale et la police est intervenue. La jeune fille a quitté le domicile et commencé à vivre quelques jours l'un ou l'autre ami ou chez son grand-père. Elle alterne différents lieux de vie et certains jours elle dort en rue. Elle a des problèmes relationnels avec ses pairs.

1.3. Femmes sans-abri et sans chez-soi

Les chiffres sur la situation des femmes sont importants pour les travailleurs et notamment pour ceux qui travaillent spécifiquement avec cette frange de la population. Ils permettent de montrer les différences qui peuvent exister entre hommes et femmes sur différents points.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de femmes sans-abri.

- A. *De ses 3 mois jusqu'à ses 3 ans, elle vivait chez sa grand-mère maternelle. Ses parents ont été déchus de l'autorité parentale. Elle a été placée en institut d'aide à la jeunesse et a changé régulièrement de centres. Elle a connu différents placements en IPPJ, a été déscolarisé à l'âge de 13 ans et a fait de nombreuses fugues. Son jeune frère est décédé lorsqu'ils étaient tous les deux placés dans la même institution.*

A 16 ans, elle est sortie des radars de l'aide à la jeunesse. Elle a connu une vie de couple, est tombée enceinte et s'est séparé de son compagnon. Elle vit en rue, se prostitue et consomme de la drogue.

- B. *Une jeune femme de 34 ans a un fils de 14 ans. Elle a un long parcours en institut d'aide à la jeunesse. Elle était dans un logement privé insalubre et suite à de nombreux conflits avec le propriétaire, elle en a été expulsée. Elle est arrivée en rue et est hébergée chez des tiers au jour le jour. Suite à cette situation de sans-abrisme, son fils a été placé temporairement dans une maison d'accueil. Elle est dans une grande détresse psychologique face à cette situation.*

- C. *Une jeune fille d'une vingtaine d'années est sans domicile depuis quelques années. Elle fréquente les abris de nuit et les hôtels avec ses parents. Actuellement, elle séjourne avec ses parents à l'hôtel où ils dorment dans la même chambre. Cette jeune fille a décidé de s'éloigner de ses parents et plus particulièrement de son père avec lequel la relation est douteuse. Elle a des comportements autodestructeurs comme la scarification et la consommation d'alcool. Elle voyage souvent entre deux villes à cause des différents suivis médicaux qu'elle a dans les deux villes. Elle est accompagnée pour la recherche d'un logement, une démarche qu'elle ne souhaitait pas forcément faire auparavant.*

1.4. Personnes en situation de sans-abrisme depuis au moins deux ans

Des travailleurs indiquent que la durée depuis laquelle la personne est en situation de sans-abrisme est un élément qui permet de distinguer certains profils. Ainsi, le public en situation de sans-abrisme depuis 3 mois ne serait pas le même que celui qui l'est depuis au moins deux ans.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes sans-abri depuis au moins deux ans.

- A. *C'est une dame de 30 ans qui vivait avec deux enfants et le père de ces derniers. Elle a décidé de quitter le logement familial suite à la violence et la négligence de son compagnon selon ses dires. Elle a été provisoirement hébergée par des amis et de la famille mais ses enfants ont été placés en institution et elles les rencontraient lors de visites au sein de l'institution.*

Ensuite, elle se met en couple avec un homme sans-abri qui consomme de la drogue. Elle commence à consommer tout type de produits, notamment en intraveineuse. Petit à petit, elle perd le lien avec ses enfants, ne se rend plus aux visites et décide rompre le lien avec eux. Elle explique parfois cela par un sentiment de honte, par le fait qu'ils seront « mieux sans elle ».

Depuis plusieurs années déjà, elle est victime de violences physiques, morales et sexuelles. Elle connaît des difficultés liées aux assuétudes, des difficultés judiciaires (liées à des actes en lien avec les assuétudes), des problèmes de santé (ex. gale, hygiène, etc.) ainsi que des difficultés administratives (ex. perte de revenu, perte de documents, etc.) Madame émet régulièrement des demandes d'accompagnement (ex. recherche d'un logement). Les demandes n'aboutissent pas : absence aux rendez-vous, arrêt des démarches, démotivation, perte de contact avec les services, peur des réactions de son conjoint (dont elle est particulièrement sous l'emprise).

- B. *Un jeune homme de 22 ans a été placé depuis sa jeunesse en institution. Il est sans-abri depuis 4 ans et est radié des registres de la population depuis 3 ans. Il y a 2 ans, il a été incarcéré en prison pendant 6 mois. Depuis sa sortie de prison, ce jeune homme est sans-abri et ne recherche pas de logement. Il bénéficie d'une adresse de référence auprès du CPAS de Namur et d'un revenu d'intégration. Il n'a pas de réseau social concret autour de lui et il souffre de problèmes de dépendance.*

1.5. Familles nombreuses

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de famille nombreuses en situation de sans-abrisme.

- A. *La mère a eu 3 enfants dont l'aînée est née d'une première union. Elle a fréquenté une maison d'accueil il y a quelques années puis elle a eu un logement autonome. Elle a rencontré un monsieur qui était déjà marié et est tombée enceinte. Elle a accouché de jumeaux qui fréquentent notre dispositif. La mère est exténuée, dépassée et certains soucis psychiatriques refont surface dû à son passé dans son pays d'origine.*
- B. *Une dame vivant avec ses 3 enfants a été expulsée de son logement social à cause de loyers impayés et des problèmes de gestion. Elle est actuellement en maison d'accueil et est en recherche d'un logement. Elle a également deux autres enfants placés chez leur père.*

1.6. Raisons de la perte de logement

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations liées à la perte du logement par les personnes.

- A. *Cette personne a connu une rupture de couple. Elle avait peu de réseau amical et familial fiable et est tombée dans la drogue et la prostitution. Elle a été placée étant mineure et ne supportait pas le cadre des institutions.*
- B. *C'est un monsieur qui a eu un parcours en institution depuis que ses parents ont été déchus du droit parental. Il est sorti d'institution à ses 18 ans et s'est retrouvé directement en rue. Il souffre de problèmes de santé mentale et de consommation. Il a été mis sous administration de biens. Il a une certaine agressivité et violence excessive en raison de sa santé mentale qui rend le retour en logement et/ou en institution impossible.*
- C. *Un couple ayant des indemnités mutuelles comme revenus venait d'emménager dans une maison pour laquelle un bail était signé. Après deux mois, le propriétaire aurait jugé que les animaux n'étaient plus admis dans le logement. Il serait rentré sans la présence des locataires et aurait mis leurs affaires dehors avant de changer le barillet. Ils sont maintenant à la rue puisqu'ils n'ont pas d'économie pour rebondir ni de réseau social pour les accueillir. L'affaire est actuellement en justice. Ce sont leurs dires face à l'histoire qui doit être plus compliquée que cela.*
- D. *Plusieurs événements ont mené à l'arrivée en rue de ce monsieur de 40 ans. Il y a eu d'abord une rupture conjugale qui a mené à la perte de la garde de ses enfants. Il a gardé la maison mais a connu des problèmes de santé mentale qui ont mené à son hospitalisation. Il a perdu son emploi et la maison. Monsieur s'est ensuite retrouvé en maison d'accueil et en a été exclu. Il s'est retrouvé en rue. Actuellement les liens familiaux ont été renoués et il est hébergé dans sa famille pendant la période hivernale.*
- E. *Nous suivons une personne en logement depuis 6 ans, dont le parcours de vie était jusqu'à lors similaire à n'importe quelle personne : maison, épouse, travail... Monsieur a toujours eu un penchant pour l'alcool. Cette consommation s'est rapidement avérée être une dépendance.*

Monsieur est resté plus de 8 ans en rue. Avant la rue, monsieur travaillait au ministère des finances comme contrôleur des impôts. Il vivait avec son épouse dans une belle maison que sa tante lui louait. Il a mis pas mal d'économie dans cette maison qui hélas n'était pas la sienne. Après plusieurs années, la tante de celui-ci a décidé de revendre la maison.

Monsieur s'est retrouvé sans logement et sans économie. Les époux ont loué un appartement mais le couple battait de l'aile. La séparation a eu lieu, de fil en aiguille, la dépendance était

omniprésente, monsieur s'est retrouvé à la rue. Il a passé des années à l'abri de nuit avec un diagnostic korsakoff, des allers retours aux urgences, de gros problème d'incontinence.

Actuellement, Monsieur est plus ou moins stable, son problème d'incontinence a pu être pris en charge, il a encore des épisodes de chutes dû à sa consommation d'alcool mais ceux-ci sont beaucoup moins fréquents. Monsieur nécessite un suivi intensif de divers services sociaux et d'accompagnements en logement.

1.7. Personnes sans-abri issues de l'immigration

Certains travailleurs ont été étonnés de la représentation de certaines nationalités dans la population des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Namur. Certaines nationalités étrangères seraient sous-représentées et ils s'attendaient donc à ce que certaines nationalités soient plus présentes. Ces mêmes travailleurs pointent la nécessité d'approfondir les recherches sur le public sans-abri issu de l'immigration et l'importance de récolter des informations variées sur le phénomène qui, de par certaines implications notamment administratives, se distinguent sur certains points des autres personnes sans-abri et sans chez-soi.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui sont issues de l'immigration.

- A. *Arrivé en septembre 2018, un demandeur d'asile s'est vu refuser l'octroi d'une protection subsidiaire/statut de réfugié après une longue attente et un dossier important (il avait réussi à faire une demande ultérieure tout en conservant son lieu d'hébergement). Malgré sa connaissance du français et son investissement dans des petits boulots, ce jeune n'a pas pu/su se créer un réseau. En effet, son caractère très réservé et discret ne lui a pas permis de se faire des contacts solides dans la société namuroise. Aussi, il est toujours resté très distant par rapport à sa communauté (c'est souvent le 1er niveau d'aide quand un demandeur de protection international se retrouve sans logement). Il faut souligner que ce jeune avait reçu une éducation académique au pays et avait très vite saisi le fonctionnement de notre société. Complètement abattu par la lenteur de sa procédure, il n'a pas réussi à se mettre en mouvement pour trouver un « plan B » lorsqu'il a reçu la décision négative.*
- B. *Un jeune homme d'une trentaine d'années qui a un statut de réfugié. Il est arrivé en rue à sa sortie de prison. Actuellement, il est accompagné et relogé grâce à certains services qui collaborent. Il a perdu son droit de séjour suite à un parcours carcéral mais l'accompagnement perdure : orientation avocats, suivi des soins de santé, etc.*
- C. *Madame est âgée de 47 ans, est née au Maroc et a la nationalité portugaise. Elle a un fils de 9 ans. Cette dame résidait au Portugal et déclare être arrivée avec son fils en Belgique il y a quelques mois. Elle a fait une demande d'attestation d'enregistrement et n'a pas de titre de séjour valable actuellement. Elle et son fils auraient, dans un premier temps, séjournés dans un*

hôtel. Ensuite, cette dame aurait pris contact avec un cousin résidant en Belgique. Ce dernier l'a mis en relation avec un autre cousin éloigné résidant à Namur qui héberge Madame et son fils actuellement.

1.8. Personnes qui ont différentes solutions de logement

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui ont différentes solutions de logement.

- A. *Monsieur a 53 ans et souffre d'une pathologie mentale chronique et envahissante associée à un léger retard mental. Monsieur a été hospitalisé en unité de soins psychiatriques à plusieurs reprises. Il habite dans un logement qui va être rénové et a donc reçu un avis d'expulsion. Le préavis étant dépassé, Monsieur n'avait pas trouvé directement de logement. Il a trouvé un nouveau logement qu'il n'a pas encore intégré à ce jour et a pu bénéficier de la trêve hivernale pour ne pas être expulsé.*
- B. *Dame dans la cinquantaine qui vivait avec son compagnon. Suite à des violences psychologiques, Madame est partie de chez elle. Dans un premier temps, elle a pu se rendre à l'hôpital puis, dans un second temps, chez sa fille. Elle ne dort pas en rue mais séjourne soit dans le logement de sa fille dans lequel il n'y a pas de chambre à sa disposition et l'hôpital.*

2 Réflexions sur la méthode scientifique de dénombrement

Les travailleurs qui ont participé au dénombrement ont eu l'occasion de donner leur avis sur la méthode et le processus du dénombrement lors de la séance de la réunion du 13 décembre 2021 visant à rendre compte des premiers résultats obtenus mais également par mail et via le questionnaire de récits de cas. La majorité d'entre eux a éprouvé un avis positif sur la façon dont le dénombrement s'est déroulé et sur l'intérêt d'une telle démarche. Certains travailleurs pointent particulièrement la collaboration riche et fructueuse entre l'équipe de recherche et les travailleurs du terrain. La grande place laissée aux travailleurs de terrain dans le déploiement du dénombrement et l'interprétation des résultats notamment a été positivement perçue. Dans ce sens, les résultats obtenus seraient nécessairement plus intéressants et pertinents pour les travailleurs.

Le questionnaire utilisé a été globalement approuvé par les travailleurs bien que certains ont pointé la relative longueur de celui-ci qui pourrait conduire certaines personnes à refuser de répondre aux questions et/ou à une charge de travail supplémentaire pour certains travailleurs. Cependant, la possibilité de préremplir les questionnaires en version papier et de pouvoir les encoder durant les deux semaines suivant le jour du comptage a été très bien accueillie par les travailleurs.

Certains participants soulignent la difficulté de contacter certaines personnes et donc d'avoir des informations sur leur situation de logement notamment la nuit du 28 au 29 octobre :

« Il est impossible de vérifier l'hébergement la dernière nuit car la personne ne donne pas suite aux appels. »

Dans ce cas de figure, les questions sur le profil de la personne sont parfois complétées grâce aux dernières informations connues :

« Madame n'a répondu à aucun de mes appels ni mails. Le questionnaire a donc été rempli sur base des dernières informations reçues. »

Des situations spécifiques rapportées par les travailleurs illustrent certaines difficultés rencontrées par ceux-ci lors de la récolte des informations auprès des personnes concernées. Par exemple, une personne qui est hospitalisé mais dont on ne connaît pas la date de sortie ou une personne qui est incarcéré en prison mais dont la date de libération n'est pas connue. Dans ces deux cas de figure rencontrés, il est compliqué pour le travailleur d'avoir accès à certaines informations et même de savoir si la personne doit être dénombrée ou non. Ces cas illustrent en tout cas la diversité des situations que le dénombrement peut couvrir.

De manière générale, le dénombrement a été positivement perçu par les différents acteurs qui y ont pris part. Tous ont souligné la nécessité d'obtenir des chiffres sur le phénomène du sans-abrisme à Namur pour alimenter un plan d'action local pertinent et efficient. La dynamique de collaboration entre les services a également été positivement accueillie.

Enfin, certains émettent le souhait de réaliser un nouveau dénombrement dans deux ou trois années à venir afin notamment de pouvoir comparer l'évolution de la situation. Etant donné qu'il s'agirait d'une deuxième expérience, la coordination et la mise en place de ce dénombrement seraient moins contraignantes par rapport au premier dénombrement effectué selon certains travailleurs.

Chapitre 5 Conclusions

En octobre 2021, le premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi a eu lieu à Namur. Cette méthode de dénombrement a été recommandée dans l'étude MEHOBEL et a déjà été mobilisées lors de dénombrements effectués en 2020 à Louvain, dans la province du Limbourg, à Gand, à Liège et à Arlon.

En pratique, les différents services participants de Namur ont cartographié la population des personnes sans-abri dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021. Pour ce faire, nous avons utilisé un court questionnaire afin de récolter des informations sur la situation de séjour de la personne ainsi que certaines caractéristiques de son profil. Une fois les premiers résultats analysés, une réunion a été organisée pour les travailleurs au cours de laquelle les résultats ont fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part des services concernés.

Ce rapport décrit en détail les résultats du premier dénombrement des personnes sans-abri à Namur. Dans ce dernier chapitre, les résultats les plus marquants sont discutés et des conclusions sont formulées.

1 Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Namur

Le 29 octobre 2021, les différents services ont dénombré 1146 personnes à Namur, soit 874 adultes et 272 enfants mineurs en situation de sans-abrisme. Le sans-abrisme est défini à l'aide de la typologie ETHOS Light qui est un instrument de mesure du sans-abrisme validé au niveau international. Cette typologie divise le phénomène du sans-abrisme en six catégories différentes. Une septième catégorie est ajoutée afin de couvrir d'autres situations.

La nuit du 28 au 29 octobre, il y avait 86 adultes qui séjournèrent dans l'espace public et 44 adultes et 4 enfants qui séjournèrent en hébergement d'urgence. 167 adultes et 101 enfants séjournèrent en foyer d'hébergement, c'est-à-dire un centre d'hébergement pour personne sans-abri ou logement temporaire. Il y avait également 90 adultes et 21 enfants qui logeaient dans une institution et qui y séjournèrent plus longtemps que nécessaire en raison de l'absence de solution de logement ou qui ont dû quitter l'institution sans solution de logement dans les 30 jours suivant le jour du dénombrement. 93 adultes et 11 enfants séjournèrent dans un logement non conventionnel (par exemple, un garage, une voiture, une tente, un squat). Il y avait également 290 adultes et 103 enfants séjournant temporairement chez des amis ou de la famille. Enfin, la septième catégorie ajoutée par l'équipe de recherche reprend les personnes qui risquent d'être expulsées (en raison d'une décision judiciaire, d'une décision d'inhabitabilité/insalubrité ou d'un préavis écoulé). 36 adultes et 16 enfants étaient dans cette situation le 29 octobre. La catégorie la plus représentée parmi les adultes est celle des personnes séjournant temporairement chez des amis ou de la famille. Les deux catégories les plus importantes chez les enfants mineurs sont celles des enfants séjournant chez des amis ou de la famille et des enfants séjournant en foyer d'hébergement.

Tableau 28. Situation de logement des personnes dénombrées à Namur le 29 octobre 2021.

		Nombre d'adultes	%	Nombre d'enfants	%
1	Dans l'espace public	86	9.9%	0	0.0%
2	En hébergement d'urgence	44	5.0%	4	1.5%
3	En foyer d'hébergement	167	19.1%	101	37.1%
4	En institution	90	10.3%	21	7.7%
5	Dans un logement non conventionnel	93	10.6%	11	4.0%
6	Chez des amis ou de la famille	290	33.2%	103	37.9%
7	Sous menace d'expulsion	36	4.1%	16	5.9%
	Inconnu	68	7.8%	16	5.9%
	Total	874	100,0	272	100,0

2 Les caractéristiques du profil des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Namur

Sur l'ensemble des adultes sans-abri dénombrés, 64% sont des hommes. Environ un adulte sur cinq a entre 18 et 25 ans et presque trois adultes sur quatre ont la nationalité belge. Près de trois adultes sur cinq sont isolés sans enfant, 15% sont isolés avec enfant(s) et 7% vivent en couple avec un ou plusieurs enfant(s). 30% des adultes dénombrés sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans. 27% des adultes dénombrés ont une addiction (présumée), 25% ont des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés) et 8% souffrent d'un handicap mental. 24% n'ont pas de problème de santé. Plus de deux adultes sur trois perçoivent une allocation ou un revenu de remplacement tandis que 18% ne perçoivent aucun revenu. Enfin, 14% des adultes ont un passé institutionnel en prison, 8% en institut d'aide à la jeunesse et 20% en établissement psychiatrique.

La littérature internationale met en évidence trois tendances différentes dans la population des personnes sans-abri : la féminisation, l'augmentation des personnes issues de l'immigration et l'augmentation du sans-abrisme familial. La population peut en fait être divisée entre les formes « classiques » et « nouvelles » du sans-abrisme. Les personnes sans-abri classiques sont celles qui souffrent d'une maladie mentale grave et/ou qui ont des problèmes de dépendance. Les nouvelles personnes sans-abri sont les familles et les personnes ayant un statut de séjour précaire.

Le dénombrement effectué à Namur montre que les situations rattachées au phénomène du sans-abrisme à Namur sont variées. Les personnes dénombrées ont des profils différents mais des tendances peuvent être observées selon certains critères. On note par exemple que parmi les adultes qui n'ont pas la nationalité belge, presque la moitié n'a pas de titre de séjour valide.

3 Quelques groupes spécifiques mis en évidence

Le dénombrement met en lumière certains groupes spécifiques. Il est cependant nécessaire d'être prudent lorsque l'analyse porte sur des caractéristiques particulières des personnes (comme l'âge, le genre ou la nationalité). En effet, le risque est qu'une telle catégorisation conduise à une stigmatisation par laquelle la personne est réduite à cette seule caractéristique. L'équipe de recherche préconise donc de toujours considérer la personne dans son ensemble et d'utiliser une perspective intersectionnelle. Cette perspective intersectionnelle ou pensée transversale est une approche qui se concentre sur la confluence de différentes formes d'exclusion et d'inégalité plutôt que de mettre l'accent sur une caractéristique spécifique.

Le premier groupe est celui des enfants mineurs. Ceux-ci ont été comptabilisés via leurs parents. 272 enfants ont été dénombrés et partageaient la situation de logement de leur parent. Aucun des enfants ne séjournait dans l'espace public. La majorité des enfants dénombrés séjournaient en foyer d'hébergement (37%) ou chez des amis ou de la famille (38%).

Le deuxième groupe mis en avant est celui des femmes. Nous avons dénombré 311 femmes à Namur (36% de tous les adultes dénombrés). Elles sont plus souvent isolées avec enfant(s) (32% contre 6%) et sont moins souvent aux prises avec des problèmes d'addiction (présumés) (14% par rapport à 34%) que les hommes dénombrés. Elles perçoivent plus souvent un revenu ou une allocation de remplacement par rapport aux hommes (74% par rapport à 69%). L'instabilité de logement est plus souvent due à des problèmes relationnels pour les femmes que pour les hommes (19% contre 13%). Plus de la moitié des femmes est en instabilité de logement depuis moins d'un an alors que cela concerne un homme sur trois (54% par rapport à 35%). Les femmes dénombrées ne sont pas significativement plus susceptibles que les hommes d'avoir un dossier actif auprès du CPAS de Namur (70% par rapport à 69%).

Une personne dénombrée sur cinq est un jeune adulte (nous avons dénombré 174 jeunes adultes). Ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir séjourné chez des amis ou de la famille par rapport aux 26-80 ans (49% par rapport à 29%). Ils sont moins souvent isolés avec enfant(s) (8% contre 16%). Ils ont moins souvent des problèmes d'addiction par rapport aux 26-80 ans (13% par rapport à 30%) ainsi que des problèmes psychiques/psychiatriques (20% contre 27%). Les jeunes adultes dénombrés ont moins souvent été en prison (8% contre 15%) ou en établissement psychiatrique (12% contre 21%) par rapport aux 26-80 ans. Cependant, ils ont plus souvent été en institut d'aide à la jeunesse (22% par rapport à 4%). La majorité des jeunes adultes dénombrés ont un revenu d'intégration (ou équivalent) (68%). Un jeune adulte sur cinq est en instabilité de logement à cause d'une fin de bail et/ou de problèmes relationnels (21%). Presque un jeune sur trois l'est en raison d'un conflit avec la famille ou les amis (31%). 15% des jeunes adultes sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans.

Nous avons dénombré 221 personnes avec (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ce qui représente un quart des adultes dénombrés. Ces personnes séjournaient plus souvent en foyer d'hébergement par rapport aux personnes qui n'ont pas ces problèmes (23% par rapport à 18%) et plus souvent en institution (22% par rapport à 7%). La grande majorité de ces personnes a la nationalité belge (85%). Les personnes qui souffrent de problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent des enfants directement concernés par leur situation de logement par rapport aux personnes qui n'ont pas de problèmes psychiques/psychiatriques (12% par rapport à 25%). Trois personnes sur quatre de ce

public vit isolé sans enfant (75%). Elles ont également plus souvent une problématique d'addiction (37% par rapport à 23%) et/ou des problèmes physiques à long terme (18% par rapport à 10%). Ce groupe a également plus souvent déjà été en prison, en institut d'aide à la jeunesse et en établissement psychiatrique par rapport au groupe de personnes qui n'ont pas ces problèmes. Les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans que les personnes qui n'ont pas ces problèmes (38% par rapport à 28%).

Dans cette recherche, le groupe cible Housing First regroupe les personnes qui sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Au total, 148 personnes appartiennent à ce groupe (17%). Ces personnes ont plus souvent séjourné dans l'espace public que les personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible Housing First (22% par rapport à 7%). Ils ont plus souvent la nationalité belge (87% par rapport à 70%). Une personne sur quatre du groupe cible Housing First a déjà été en prison.

Un autre groupe mis en avant est celui des personnes sans revenu. Nous avons dénombré 155 personnes qui n'ont pas de revenu soit 18% du total des adultes dénombrés. Ces personnes ont plus souvent séjourné en institution que les personnes avec un revenu (17% par rapport à 9%) et plus souvent chez des amis ou de la famille (39% par rapport à 32%). Un peu plus d'un quart des personnes sans revenu a la nationalité belge (27%) tandis que 82% des personnes avec un revenu ont la nationalité belge. Les personnes sans revenu dénombrées ont moins souvent été en prison et en établissement psychiatrique par rapport aux personnes avec un revenu. Presque un quart des personnes sans revenu indique que le fait d'avoir immigré est une des raisons de leur instabilité de logement. Les personnes sans revenu sont plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans par rapport aux personnes avec un revenu (39% par rapport à 29%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont également été analysée comme un groupe. Celui-ci représente 130 personnes soit 15% du total des adultes dénombrés. Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont plus souvent séjourné dans l'espace public que les personnes qui ont un dossier actif (15% par rapport à 8%). Elles ont moins souvent la nationalité belge (59% par rapport à 76%). Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont moins souvent des problèmes d'addiction (21% par rapport à 28%) mais a plus souvent séjourné en établissement psychiatrique (26% par rapport à 19%). Elles sont plus souvent en instabilité de logement depuis moins de 3 mois par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS (21% par rapport à 16%).

Les personnes qui séjournent dans l'espace public, en hébergement d'urgence, des squats, des garages, des voitures ou des tentes sont considérées comme des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil ». Nous avons dénombré 195 personnes dans cette situation (22% du total des adultes dénombrés). 30% des hommes dénombrés sont en situation de sans-abrisme bas seuil tandis que 9% des femmes le sont. Ces personnes ont plus souvent des problèmes d'addiction que les personnes qui ne sont pas en situation bas seuil (42% par rapport à 22%) et ont moins souvent un dossier actif auprès du CPAS (65% contre 81%). La raison de leur instabilité de logement est souvent inconnue (40%). Presque la moitié des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil est en instabilité de logement depuis plus de deux ans (45%) alors que cela ne concerne qu'une personne sur quatre parmi les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (26%).

Le dernier groupe analysé est constitué des adultes dénombrés qui séjournent dans la famille et chez des amis. Cela représente 290 personnes soit un tiers des adultes dénombrés. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille ont plus souvent entre 18 et 25 ans que celles qui n'y séjournent pas (29% contre 15%). 1 personne sur 5 qui séjourne chez des amis ou de la famille a au moins 1 enfant directement concerné par sa situation de logement. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille ont plus souvent aucun problème de santé (36% par rapport à 18%) et ont moins souvent été en établissement psychiatrique par rapport aux personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (11% par rapport à 24%). Ce groupe est plus souvent en instabilité de logement depuis moins de trois mois (19% par rapport à 15%) et depuis 4 à 11 mois (32% par rapport à 23%). Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont donc plus susceptibles d'être en instabilité de logement pendant une période plus courte. Cependant, il s'agit de la situation à un moment donné. Il se peut que l'hébergement temporaire chez des amis ou de la famille soit une solution provisoire après laquelle ces personnes retrouvent un logement stable, mais cela peut aussi faire partie d'une instabilité du logement.

Le croisement de certaines variables permet de complexifier l'analyse en faisant émerger certains groupes spécifiques. Le choix de porter l'analyse sur ces groupes s'est fait en relation avec le terrain et avec les premiers résultats obtenus qui font apparaître certaines tendances.

La mise en perspective des résultats avec des récits de cas spécifiques de situation de sans-abrisme permet d'approcher autrement le phénomène que par des chiffres. La partie qualitative de ce rapport illustre à nouveau la collaboration entre le terrain et l'équipe de recherche puisque les récits de cas ayant été obtenus directement auprès des travailleurs ayant participé au dénombrement. Ces récits permettent de saisir certaines spécificités des résultats obtenus et donnent un autre aperçu de la réalité du sans-abrisme à Charleroi.

4 Enseignements tirés d'un dénombrement réussi auprès de 42 organisations

Au total, 42 organisations et services ont participé au premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Namur. Ces organisations et services travaillent parfois directement avec les personnes sans-abri parce qu'elles constituent leur public. Cependant, d'autres organisations et services engagés dans le processus du dénombrement travaillent de manière plus générale avec les personnes vulnérables. Grâce à leur coopération, les résultats présentés dans ce rapport permettent de mieux cerner les caractéristiques de la population en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi tel que nous l'avons défini.

L'enthousiasme des travailleurs sociaux et des différentes personnes qui ont pris part de près ou de loin à ce dénombrement était grand même si les circonstances étaient particulières en raison du COVID-19. La possibilité de coopérer entre les services pour encoder les questionnaires a été positivement perçue par les services tout comme la proposition d'étaler la charge de travail dans le temps en préremplissant certains questionnaires et en laissant deux semaines après le jour du comptage pour encoder les questionnaires. Rassurer les organisations et services en exposant clairement la méthodologie et en étant à l'écoute de leurs besoins constitue une des clés de l'adhésion des travailleurs et par conséquent de la réussite du dénombrement.

Le phénomène du sans-abrisme peut être conceptualisé sous la forme d'un iceberg. Souvent, seule la partie émergée de l'iceberg est visible et une grande partie du bloc de glace reste hors de vue. De façon similaire, une grande partie des situations liées au sans-abrisme peuvent être cachées. La méthode utilisée pour ce dénombrement permet de révéler une partie beaucoup plus importante de l'iceberg. Cependant, il est impossible de déterminer si l'iceberg entier est désormais visible. Etant donné qu'il s'agissait du premier dénombrement effectué à Namur, les travailleurs ont dû apprendre et maîtriser une nouvelle méthode dans un délai relativement court. Bien que de nombreux services et organisations ont participé au dénombrement, certains ne l'ont pas fait par manque de temps, en raison d'une charge de travail trop importante, etc. De plus, le cœur de cette méthode est de mobiliser les services qui sont en contact plus ou moins intensivement avec les personnes sans-abri afin de récolter les informations nécessaires à l'analyse. Cela signifie donc que les personnes qui ne sont pas en contact avec les services participant sont sous-représentées. Certains travailleurs pointaient également la difficulté de remplir entièrement le questionnaire pour certaines personnes pour lesquelles on dispose de très peu d'informations et/ou pour lesquelles la relation reste fragile. L'utilisation de la typologie ETHOS Light a été relativement approuvée par les travailleurs ce qui augmente la pertinence de cet outil méthodologique.

En répétant ce type de dénombrement à intervalles réguliers, la méthode pourra être perfectionnée. La participation des services et la prise en compte de leurs questions et besoins spécifiques constituent les clés de voute de la réussite de ce type de projet et donc améliorer la qualité des résultats obtenus. Une répétition périodique du dénombrement, par exemple tous les deux ans, permettrait de suivre l'évolution des chiffres et des profils.

Enfin, le rôle du coordinateur local dans ce dénombrement est central. Au-delà de sa connaissance du terrain, il est une pierre angulaire du projet de par le lien qu'il permet de faire entre le terrain et l'équipe de recherche. La coopération avec un institut de recherche indépendant est une condition préalable importante pour que le dénombrement soit réussi, notamment parce que les données n'étaient partagées qu'avec les chercheurs. Tous les services participants étaient suffisamment confiants vis-à-vis de l'équipe de recherche pour que l'anonymat des personnes dénombrées et la confidentialité des informations récoltées soient garanties.

Références

Agentschap Integratie en Inburgering (2020). Verblijfsrecht en asiel. Geraadpleegd via <https://www.agii.be/thema/vreemdelingenrecht-internationaal-privaatrecht/verblijfsrecht-uitwijzing-reizen/asiel-internationale-bescherming/verblijfsrecht-en-asiel>.

Benjaminsen, L. (2016). The variation in family background amongst young homeless shelter users in Denmark. *Journal of Youth Studies*, 1, 55-73. <https://doi.org/10.1080/13676261.2015.1048201>

Bramley, G., Fitzpatrick, S., Wood, J., Sosenko, F., Blenkinsopp, J., Littlewood, M., ... & Johnsen, S. (2019). Hard Edges Scotland: New conversations about severe and multiple disadvantage.

CIB (2019). CIB- Huurbarometer. https://www.flexmail.eu/dyn/tpl_attributes/user_documents/user_30565_documents/Persbericht/PB_CIB-Huurbarometer_voorjaar_2019.pdf

Coppens, E., Hermans, K. & Van Audenhove Ch. (2020). Wetenschappelijke evaluatie van de pilootprojecten “specifieke woonvormen voor jongvolwassenen met psychische problemen” en “aanklappende zorg voor zorgmijdende mensen met psychische problemen die sociaal huren”. Leuven: Steunpunt Welzijn Volksgezondheid en Gezin. (nog niet vrijgegeven).

Demaerschalk, E. & Hermans, K. (2020). Dak- en thuislozentelling Leuven. Leuven: LUCAS KU Leuven.

Demaerschalk, E., Italiano, P., Mondelaers, N., Steenssens, K., Schepers, W., Bircan, T., Nicaise, I., Van Regenmortel, T., Jacquemain, M., & Hermans, K. (2018). MEHOBEL - MEASURING HOMELESSNESS IN BELGIUM. 1-181.

Demaerschalk, E., Steenssens, K., Van Regenmortel, T., & Hermans, K. (2018). Dakloosheid geen exclusief stedelijk fenomeen. 1 op 13 OCMW cliënten heeft geen huis. <https://sociaal.net/achtergrond/dakloosheid-geen-exclusief-stedelijk-fenomeen/>

Fitzpatrick, S. Bramley, G., & Johnsen, S. (2012). Pathways into Multiple Exclusion Homelessness in Seven UK Cities. *Urban Studies*, 50(1), 148-168. <https://doi.org/10.1177/0042098012452329>

Johnson, G. & Mendes, P. (2014). Taking Control and ‘Moving On’: How Young People Turn around Problematic Transitions from Out-of-Home Care. *Social Work and Society*, 12(1).

Kinderrechtencommissariaat (2016). (n)Ergens kind aan huis. Dak- en thuisloosheid vanuit kindperspectief. Brussel: Kinderrechtencommissariaat.

Meys, E. & Hermans, K. (2014). Nulmeting dak- en thuisloosheid. Leuven: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.

MPHASIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) (2009) Final Technical Implementation Report. <http://www.trp.dundee.ac.uk/research/mphasis/>

Reidsma, M., Juchtmans, G. & De Cuyper, P. (2020). Woonwagenbewoners. Leuven: HIVA. (nog niet vrijgegeven)

Steenssens, K., Hausmann, T., Lamberts, M., Van Regenmortel, T. & Cortese, V. (2016). Aanpassing aan de leeflooncategorieën aan de hedendaagse samenleving. Een 'mixed method' verbeteronderzoek. Leuven: HIVA.

Van Menxel, G., Lescrauwaet, D., Parys, I. (2003). Verbinding verbroken: Thuisloosheid en Algemeen Welzijnswerk in Vlaanderen. Berchem: Steunpunt Algemeen Welzijnswerk.

Annexe 1 : Services et organisations qui ont dénombré

Action Logement	Service d'aide à l'accès et au maintien en logement (CPAS de Namur)
AMO Passages	Service d'aide aux enfants, jeunes et familles en milieu ouvert
Asbl Phénix (Equipe Salamandre)	Service spécialisé en assuétudes
Asbl Sésame	Centre d'accueil et de soins ambulatoires pour usagers de drogues, personnes toxicodépendantes et proches.
CAI	Centre d'Action Interculturelle
Centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile de Belgrade	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
Centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile de Jambes	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
Centre de Service Social de Namur	Service social de première ligne, généraliste et polyvalent
Centre Neuro Psychiatrique Saint-Martin	Service hospitalier spécialisé en santé mentale
CHR (Service social - Accueil des patients précarisés au service des urgences)	Projet d'accueil des patients précarisés au service des urgences de l'établissement hospitalier
CHU Sainte-Elisabeth (Service social)	Service social de l'établissement hospitalier
Cohésion sociale - Cellule égalité des chances : service de médiation (Ville de Namur)	Accompagnement de proximité des citoyens namurois
Cohésion sociale - Cellule solidarité : Abri de nuit (Ville de Namur)	Structure d'hébergement d'urgence
Cohésion sociale - Cellule solidarité : D'Pause - DUS - Ecout'Pouce – EST (Ville de Namur)	Equipes spécialisées de l'urgence sociale et de l'accompagnement des personnes en situation de précarité
Cohésion sociale - Cellule solidarité : TSP – Capsule (Ville de Namur)	Equipes spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de sans abris et de grande précarité
Cohésion sociale - Cellule vie de quartier : maisons de quartier (Ville de Namur)	Maisons de quartier de la Ville de Namur
Croix-Rouge de Jambes (accueil de jour)	Espace d'accueil bas seuil à destination des personnes en grande précarité
Croix-Rouge de Saint-Servais (accueil de jour)	Espace d'accueil bas seuil à destination des personnes en grande précarité
Equipe mobiles Pléaïde	Equipes mobiles psychiatriques (adulte)

Espace Dignité	Espace d'accueil pour les personnes démunies
Fond du Logement	Aide et soutien pour l'accès au logement des familles nombreuses
Foyer Namurois	Société de Logement de Service Public
Hôtel de Ville	Administration communale de Namur
Hôtel Maternel	Maison d'accueil pour femmes et enfants
L'@tribu mobile	Equipes mobiles psychiatriques (enfants et adolescents)
Le Beau Vallon	Service hospitalier spécialisé en santé mentale
Les Trieux - Pension de Famille - Le Quai	Maison d'accueil et logements du CPAS
Les Trois Portes (L'Horloge - Les Carrières - MA pour femmes et enfants - Les "2R")	Accueil, hébergement et accompagnement des personnes en grande précarité
Maison Médicale - Bomel	Centre médical de proximité
Maison Médicale - La Plante	Centre médical de proximité
Maison Médicale - Les Balances	Centre médical de proximité
Maison Médicale Moulin à Vent	Centre médical de proximité
Namur Entraide Sida (L'Echange - Sasha - Salma)	Namur entraide sida
Nouveau Saint Servais	Centre de Formation Professionnelle
ONE Namur	Office de la Naissance et de l'Enfance - Antenne Namur
Prison de Namur	Etablissement pénitencier
Resto du Cœur (Service social - Service médiation de dettes)	Restaurant social
Relais Social Urbain Namurois - FISSA	Relais Social Urbain Namurois - Case management pour l'accompagnement des primo-arrivants en rue
Relais Social Urbain Namurois - Relais Santé	Relais Social Urbain Namurois - Dispensaire de soins infirmiers à destination des personnes grandement précarisées
Service Droits des Jeunes	AMO qui assure aide sociale et juridique à destination des jeunes de moins de 22 ans
Service social de l'aide individuelle (CPAS de Namur)	Service de première ligne du CPAS de Namur
Ville de Namur - Service Communal du Logement	Service d'accompagnement des citoyens namurois en matière de logement